Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 10,000 personnes.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI ! NOTRE LANGUE

BUREAU
Blvd. 10ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Téléphone 2094

ABONNEMENT:
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis $2.50
" " Europe $3.00

J.-N. JUTRAS, Administrateur

[illegible]ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi le 26 mars 1930 — No 3

Le Dédale Scolaire Anderson

Au moment où nous écrivons, le deuxième amendement scolaire Anderson est encore devant la Chambre. Comme le premier, il est de nature à faire grand tort aux écoles catholiques: à en réduire le nombre, à en léser sûrement les droits. Ce sont les sections 6 et 12 qui nous atteignent surtout, en tant que catholiques.

1.—*La Section 6* exclue les non-catholiques et non-protestants, quand il s'agit de décider sur l'ouverture d'une école séparée. De cela nous avons parlé dans notre numéro du 25 février. Il nous semble avoir suffisamment démontré comment une telle législation serait nuisible à nos intérêts, violerait nos droits.

2.—*La Section 12* a pour but avoué et immédiat de placer, dans un district, l'administration de l'école publique et de la haute école sous la juridiction d'une seule commission. Le régime actuellement en vigueur donne à chaque école (haute, publique et séparée, si cette dernière existe) sa commission scolaire propre. A première vue le projet semble très inoffensif. Mais voici: cette nouvelle commission se composera de sept membres, dont quatre élus par les contribuables résidents de l'école publique et trois par les contribuables de l'école publique et de l'école séparée (s'il y en a une dans le district). C'est-à-dire que, dans le gouvernement de la haute école qui est pour nous comme pour les autres, la représentation de la minorité catholique sera toujours infime ou absolument nulle.

L'histoire en main, messieurs Davis et Gardiner ont surabondamment prouvé à M. Anderson qu'une telle législation est injuste aux catholiques et anticonstitutionnelle. Notre premier ministre a été [illegible] de retirer ces deux sections de son bill, (pour le moment) [illegible] puis d'en appeler au Conseil Privé, afin de faire déclarer [illegible] la législation scolaire que nous légua le Fédéral lorsqu'il érigea nos territoires en province, l'an 1905. Qui vivra verra....

En attendant, il nous faut bien constater que le législateur [illegible] est partout le même: il renverse tout, pour s'ériger un [illegible]. Cela, bien entendu, au nom de la liberté.

Mais ne perdons pas de vue ce qu'a très savamment fait [illegible] M. Davis. Abolir la loi de 1905, c'est en revenir légitimement à celle de 1875 qui reconnaissait aux catholiques (en à toute minorité) plein droit sur l'établissement et le gouvernement de leurs écoles. Anderson voudra-t-il le reconnaître?

N.B.—*Lire attentivement notre chronique sur les débats parlementaires de Régina.*

"Catholic School Trustees' Association"

Nous apprenons que la *Christian School Trustees' Association* a officiellement changé de nom. Elle s'appellera dorénavant *Catholic School Trustees' Association*.

L'Association catholique des Commissaires d'école franco-canadiens s'empresse d'insister à une convention conjointe qu'à cette condition.

Les directeurs de la *Christian School Trustees' Association*, en substituant le mot "Catholic" à celui de "Christian", ont accompli la promesse par eux faite à l'Association catholique des commissaires d'école franco-canadiens.

Le Congrès de Saskatoon

L'exécutif de l'Association des commissaires d'école catholiques attire de nouveau l'attention des nôtres sur l'importance du congrès qui est tenu à Saskatoon, aujourd'hui et demain.

Les adhésions que nous avons reçues en assurent le succès. Mais il ne faut pas qu'il y manque la représentation d'une seule commission scolaire. Nous n'avons pas l'intention de noter à qui que ce soit, mais d'assister à nos enfants catholiques, une éducation catholique.

Le "Patriote de l'Ouest"

Le Patriote de l'Ouest entre dans sa vingtième année. Depuis les circonstances n'auront plus, cinquante fois [illegible] si bien grande nécessité. Au milieu de la crise actuelle, comment les Franco-Canadiens de la Saskatchewan pourraient-ils se tenir parfaitement au courant du débat, comment pourraient-ils recevoir les mots d'ordre de leurs chefs, comment pourraient-ils habituellement exprimer à l'ensemble de leurs concitoyens leurs sentiments propres, s'ils n'avaient cette feuille hebdomadaire? Et que seraient les associations qui les groupent aujourd'hui, les exécutifs, leur permettant l'action collective si, depuis vingt ans, *Le Patriote* n'avait éclairé et fortifié les esprits, servi d'agent de liaison entre les individus et les groupes?

(Suite à la page 2).

Les Activités de l'A. C. F. C.

NOTRE CHEVALIER

Le président général de nos Associations nationales en Saskatchewan vient d'être créé Chevalier de la Légion d'honneur par le gouvernement de la République française.

La France, croyons-nous, ne pouvait faire un choix plus heureux et qui recevrait mieux l'approbation unanime de la Saskatchewan française.

Président général de l'A. C. F. C. et de l'Association des Commissaires, depuis de nombreuses années, un des membres les plus actifs de ces associations depuis toujours, un des fondateurs de l'interprovinciale qui rendit dans le temps de si grands services à la cause de nos écoles, M. Denis s'est dépensé sans compter pour ses compatriotes.

Tous le savent, car tous le connaissent, dans le maintien de nos heureux centres franco-canadiens les plus importants. Son nom est familier à tout le monde en cette province. Il est connu de tous nos écoliers, pour lesquels d'ailleurs il s'est dévoué avec une prédilection marquée.

Patriote sans peur et sans reproche, son influence qu'il a toujours mise au service de la bonne cause, ne s'est pas arrêtée aux frontières de la Saskatchewan. Plus d'une fois, nos compatriotes des autres provinces ont profité de ses conseils, et nous savons que sa parole est écoutée par les représentants officiels de notre ancienne mère-patrie.

Aussi est-ce pour rendre hommage au travail inlassable accompli pour la cause française en ce pays, que le gouvernement de la République a voulu décorer M. Raymond Denis de la Croix de la Légion d'honneur.

Tous les Franco-canadiens de la province se réjouissent de voir ainsi leur chef recevoir le grand honneur qu'il a si bien mérité, et ils s'unissent pour offrir au nouveau Chevalier, à Mme Denis, à leurs nombreux enfants leurs félicitations les plus chaleureuses et leurs vœux les meilleurs.

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos plus sincères remerciements à tous ceux et celles qui, d'une manière ou d'une autre, ont aidé nos comités paroissiaux, dernièrement à recueillir les sommes nécessaires, et joignent des contributions dues à l'A. C. F. C. Malgré la mauvaise récolte, nos gens tiennent à faire leur devoir quand même. Il est très réconfortant de le constater.

SAINT-HUBERT

Du R. P. Pelletant, curé de cette paroisse, nous avons reçu la somme de $18.20 accompagnée de ces mots: "La collecte pour l'A. C. F. C. ne fait que commencer. J'espère bien être en mesure de vous envoyer un autre montant d'ici à quelques jours."

KERMARIA

Le R. P. Lecomte, au nom du petit groupe de Kermaria, nous a fait parvenir un chèque de $20.00 et nous écrivait à cette occasion: "...Kermaria ne compte que quelques familles. Dans le courant de l'année, ces familles espèrent pouvoir vous adresser la contribution de 1930, car elles savent que l'A. C. F. C. a besoin de ressources pour pouvoir faire face à l'orage."

WOLSELEY

Le 23 février dernier, les personnes dont les noms suivent ont été choisies pour former le comité paroissial: M. l'abbé Bourdel, président; MM. Eloi Tourigny, vice-président; Emile Sanchotte, secrétaire; Antonin Béliveau, R.-J. Huet, Isidore Langlois, Adrien Bonneville, et Mme Eloi Tourigny, directeurs.

Quelques jours après, le secrétaire nous adressait un mandat de $20.00 en nous disant que la balance de la contribution suivrait dans quelque temps.

CORNWAL

Voici les noms des officiers du comité paroissial pour 1930, présidé: M. François Tremblay, trésorier; secrétaire, M. le curé Charles Poirier; directeurs: MM. Joseph Poirier, Paul Cadieux, Philippe Poirier et Arthur Tremblay.

ASSINIBOIA

Le comité paroissial du cercle Montcalm se compose des personnes suivantes: MM. Camil Perthuis, président; Marius Doucens, vice-président; René Leblanc, secrétaire; Arcade Bergeron, Mme L. Auméras, Mlle Elisa Lebelle et Emile Bergeron, directeurs. Le secrétaire nous a fait parvenir la somme de $30.00.

MARCELIN

Dimanche, 2 mars, il y avait une soirée au profit de l'A. C. F. C. Quelques jours après, M. J.-L. Landry nous envoyait un joli chèque de $34.00. Les gens de Marcelin ont sûrement une bonne recette, eux aussi.

RECETTE REGLE

On se rappelle qu'il y a deux semaines, en demandant la recette

Suite à la page 2

Incendie de Zénon-Park

L'église et le presbytère de Notre-Dame-de-la-Nativité de Zénon-Park ont été rasés par le feu dimanche (quelconque), le 23 mars. On n'a pu rien sauver.

Raymond Denis

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

De même que l'on dit Laurier, Napoléon et Chateaubriand, ainsi, en parlant de l'homme qui personnifie la résistance énergique, la résistance farouche, le progrès constant du groupe franco-canadien, dans la Saskatchewan, nous disons simplement RAYMOND DENIS.

Mais c'est toute une race que l'on évoque en prononçant ce nom, la race canadienne française dans l'Ouest: son origine et son histoire, ses caractéristiques, sa foi, son patriotisme, ses droits et ses aspirations.

Bien taillé et d'une constitution robuste, l'œil observateur et perçant, Raymond Denis impressionne dès la première entrevue. On s'aperçoit vite que cet homme est doué d'une intuition rapide et pénétrante, qu'on est en face d'un esprit aux convictions profondes et inflexibles, d'une volonté que ne domptera pas l'obstacle. Ajoutez à cela cette puissance d'action extraordinaire dont il fait preuve tous les jours, et vous avez tracé les lignes générales du chef.

Chef, il le fut de bonne heure. A peine était-il sorti de l'adolescence, que déjà, chrétien militant, il se distinguait comme vice-président de la Jeunesse Catholique dans le Sud-Ouest de la France, son pays natal.

Mais, si brillant que soit le soleil du Midi, si délicieux les vins qu'il donne, si poétiques la montagne et le parler de Provence, il fallait à cette entreprenante jeune homme des paysages moins restreints, un cadre de vie moins restreint.

Aussi le voyons-nous arriver en Saskatchewan, à l'âge de 19 ans (il y en a de cela 25) plein d'optimisme et de vigueur. Son patriotisme et sa nature productive lui firent bientôt découvrir ses cousins, les Canadiens français. Sans tarder, il se fit l'un de nous, entra dans nos activités nationales et religieuses.

On le remarque déjà au congrès constitutif des cercles de la St-Jean-Baptiste en 1910. Il y prend la parole et se révèle orateur de talent. En 1912, il est à la célèbre Convention Générale des Canadiens français de notre province, à Duck Lake, alors que se forme l'association qui a le mieux conduit nos efforts, l'A.C.F.C. Ceux de la vieille garde se rappellent aussi sa présence à la trop fameuse convention des commissaires d'écoles publiques, en 1917, alors que le démon de l'intolérance avait fait lever des préjugés nationalistes et antifrançais, que l'on ne voulait pas reconnaître nos droits et que des forcenés intimidaient tout la bouche à nos orateurs.

Raymond Denis est élu vice-président de l'A.C.F.C. en 1918. Il se fait, en 1919, un des principaux artisans de l'association des commissaires d'école franco-canadiens, et en devient le premier secrétaire. Les anciens ont gardé cher souvenir de son zèle et de son habileté dans l'exercice de ses fonctions. A la convention de Gravelbourg en 1920, il est élu vice-président de l'A.C.F.C. En 1923, tout en gardant son titre et charge de vice-président de l'A.C.F.C., il est élu président de l'association des commissaires d'école franco-canadiens.

Enfin en 1925, aux acclamations de tous les nôtres, il devient président de l'A.C.F.C., tout en restant à la tête de l'association des commissaires d'école: double poste qu'il occupe depuis, sans rétribution pécuniaire et avec une habileté et un dévouement que jamais personne n'a contestés.

Pour bien comprendre Raymond Denis, il faut se souvenir que "le vrai patriotisme ne s'arrête pas à travers les pays voisins." Notre chef franco-canadien n'est ni chauvin ni fanatique. Il n'en veut à aucune race ni croyance. Mais il aime profondément les siens et en défend énergiquement et vaillamment les droits. Par ailleurs, il n'affiche pas, dans ses conversations ou ses discours, des attaques à l'adresse de ceux qui n'adhèrent pas à ses croyances ou n'appartiennent pas à notre race.

Ainsi que le *Patriote* l'annonçait la semaine dernière, Raymond Denis vient d'être décoré de la croix de la Légion d'honneur. La croix des braves ne pouvait pas briller sur une poitrine plus valeureuse, et le ruban ne pouvait pas être mieux choisi que celui de la belle œuvre que nous soutenons et la veille du congrès de Saskatoon.

Adresse à M. Raymond Denis

Par M. Eugène Cadieux, vice-président de l'A.C.F.C., à la première séance de la Convention de l'A.C.E.F.C., à Saskatoon.

M. Raymond Denis,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Président général de l'A. C. F. C.
et de l'A. C. E. F. C.

Monsieur le président,

Permettez-moi de venir, au nom de tous les commissaires franco-canadiens de la Saskatchewan, de vous complimenter pour la haute distinction que vient de vous accorder le gouvernement français et de vous exprimer en même temps la joie qu'elle cause à tous ceux qui, chez nous, ont suivi les travaux que vous avez si magnifiquement entrepris pour la défense de la cause nationale.

Depuis beaucoup quinze ans que vous êtes sur la brèche, on entre [illegible] d'avoir compté ni vos peines, ni vos labeurs. Et combien de fois n'avez-vous pas été jusqu'à sacrifier vos intérêts personnels à cette cause avec laquelle vous vous êtes identifié! Rien ne vous a arrêté, ni même la critique et le calcul. Aussi, grâce à vous, grâce à vos talents et à votre dévouement, nos deux œuvres nationales sont devenues plus vivantes que jamais. Que votre modestie ne prenne donc ombrage des quelques détails qu'il nous fait plaisir de rappeler en cette circonstance.

Le prélude de vos activités, jamais satisfaites, s'est déroulé sur une autre terre. Il en marque le caractère; celui d'un lutteur pour les deux nobles causes qui nourrissent les énergies des grandes âmes, la religion et la patrie.

Vous aviez 19 ans alors, je crois, et vous étiez de l'A. C. J. F. Dans une assemblée populaire, vous avez leur tête à un vieux radical qu'aveugle sa subtilité de la contradiction populaire, et si vous ne brisez pas ses préjugés, vous forciez son admiration.

Depuis votre arrivée au Canada, votre nouvelle patrie, la patrie de votre cœur, vous vous êtes toujours intéressé à nos questions nationales. Et en homme qui comprend son devoir, vous avez mis à leur disposition les talents dont Dieu vous a gratifié.

En 1910, à Vonda, vous portiez la parole — celle qui enseigne même malgré soi — à une convention des cercles de la Saint-Jean-Baptiste.

En 1912, c'était à Duck-Lake. Vous prenez une part active à la fondation des Canadiens français qui a vu sortir l'A. C. F. C.

En 1917, on vous trouve à Régina, à la convention des commissaires des écoles publiques. Les séances spéciales canadiennes françaises fondent l'interprovinciale qui a pour but de parer à la pénurie d'instituteurs bilingues. Le tout répondait de prise par vous à cette fondation vous vaut d'en être un directeur.

En 1918, c'est le congrès de l'A. C. F. C. qui vous nomme vice-président.

En 1919, l'A. C. E. F. C. s'affirme. Vous en devenez secrétaire général.

Les congrès de 1920 et 1923 renouvellent leur confiance en leur vice-président.

1925 met tout son espoir en vous, vous devenez président général. Et les congrès de 1927 et 1929 vous forcent de garder ce poste malgré votre désir, fortement exprimé, de céder la place à un autre.

Que de travail accompli sous votre impulsion! Création ou perfectionnement du secrétariat permanent de l'A. C. F. C.; voyages de la Survivance; échange de diplômes avec la province de Québec; visites des écoles et par dessus tout, création de ces concours de français, adoptés maintenant par les trois provinces sœurs, pour promouvoir avec immense succès, chez nos enfants, l'amour de l'étude de notre belle langue.

Après tant de dévouement à la cause de notre race, on s'étonnait de voir les distinctions, du gouvernement français passer à côté de vous sans se poser sur votre tête. Mais on voulait faire les choses brillamment pour vous. Par ailleurs, on n'est pas prodigue, en France, de la rosette de la Légion d'honneur. Pour accorder cette suprême distinction, le gouvernement français se munit de toutes les garanties. Et la France est si fière!

L'espoir de nos cœurs n'a rien perdu pour attendre. Il se réalise à une heure où les inquiétudes de votre responsabilité de chef ont besoin d'encouragements, même extérieurs.

Une crainte! Souvent les distinctions sont, pour les décorés, le prélude de la retraite. Ce ne sera pas votre cas! Vous êtes jeune et nos associations comptent sur vous pour tout assurer longtemps encore le bienfait, non seulement de votre dévouement et de vos talents, mais aussi de votre expérience à ces heures difficiles.

L'Association des commissaires d'écoles franco-canadiens.

Politique provinciale

La session de Régina

Deux clauses seront enlevées en séance du Comité—Discours—Historique de la loi des écoles—Droit aux écoles séparées—L'école de la majorité—A propos de la validité de l'Acte de la Saskatchewan—Mesure dangereuse—Amendement Davis—Gardiner le défend—Amendement défait—34 contre 26—Deux libéraux votent contre bill—L'Attitude de Anderson.

Anderson a soumis à la Chambre son deuxième bill amendant l'Acte de l'Education secondaire. Il a provoqué de très vives discussions. Il n'est certes pas plus hardi que le premier, mais il a paru moins inadmissible. Il est encore plus restrictif relativement à l'Acte scolaire. L'opposition a vite saisi l'insécurité de la mesure et l'a attaquée vigoureusement. La hardiesse du premier ministre a dû céder.

CLAUSES A ENLEVER

Voici les clauses que l'on enlèvera — ou du moins que le premier ministre, en désespoir de cause, a promis d'enlever du bill à la séance du comité:

1o Dans les districts, du High-School et de l'école publique sous le contrôle d'une seule commission scolaire composée de sept membres ou commissaires, dont quatre seraient élus par les contribuables, — c'est-à-dire les contribuables de l'école publique et ceux de l'école séparée.

2o Pour déterminer si les requérants une école séparée sont, de fait, la minorité dans le district, on ne comptera pas les contribuables qui ne sont ni catholiques ni protestants. Là où existera une école séparée, les non-catholiques et non-protestants auront le droit d'opter pour celle des deux écoles — publique ou séparée — qu'il leur plaira, et d'y verser leurs taxes scolaires.

M. DAVIS

M. T.-C. Davis, député de Prince-Albert et ex-procureur provincial, déclara que le bill contient, entre autres, amendements mineurs, un amendement majeur par rapport aux écoles séparées. Il eût au gouvernement le droit de légiférer sur cette question, parce que les écoles séparées sont protégées par l'Acte britannique de l'Amérique du Nord.

Il fit remarquer que la section 6 du bill était la plus importante et, si elle doit être réglée en séance du comité, comme l'a dit Anderson, il affirme ne point comprendre pourquoi elle ne l'était pas tout de suite. Autrement, continue Davis, l'opposition en consentant à la deuxième lecture du bill, approuverait cette section; légiférer dont elle ne voulait point.

LA LOI DES ECOLES
HISTORIQUE

Il fit ensuite l'historique de la loi scolaire dans la province et montra que la législation proposée était ultra vires et funeste aux intérêts de la province.

Il refuta que la première législation au sujet des écoles séparées se trouvait dans l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

DROIT AUX ECOLES SEPAREES

M. Davis cita la section de l'Acte établissant le système scolaire et soutint que cette législation des

Suite à la page 2

NOTULE

NOS ANNONCEURS

S'il vous plaît, nos lecteurs, patronnez nos annonceurs; servez-vous chez eux.

Quiconque est au courant du côté financier du journalisme, comprend la nécessité des services que nous rend l'annonce. Mais pour que cette dernière nous soit maintenue, il faut que le marchand en tire profit.

Entre autres annonceurs, il en est un qui nous est resté fidèle depuis les débuts du *Patriote*, nous voulons parler de Ralph Miller, de Prince-Albert. Nous nous sentirons aujourd'hui chez lui, et nous toujours, entière satisfaction. D'ailleurs, nous pouvons dire que tous nos annonceurs sont des commerçants sérieux; si nous avons la moindre raison de soupçonner le contraire, nous ne les accepterions pas.

La maison Dupuis Frères, de Montréal, vient de faire avec nous un contrat qui doit durer plusieurs mois et nous probablement renouvelé. Cette maison qui fait du commerce par catalogue postal, comme par exemple Eaton ou Simpson, est bien à fait sérieuse; son catalogue illustré n'est inférieur à celui d'aucun grand établissement; vo-

Grand ralliement des Canadiens

Dimanche prochain, le 30 MARS, les Canadiens français de Prince-Albert et environs; ainsi que toute personne en sympathie avec nos aspirations en faveur de la langue française, sont tous et cordialement invités à une réunion générale, dans la salle du soubassement de la cathédrale, le soir, à 8 heures.

L'entrée sera gratuite, bien que les organisateurs aient à payer un montant pour le loyer de la salle. Il y aura une partie de cartes. Les prix seront donnés par M. Boucher, gérant de la Banque Canadienne Nationale, et Le Patriote de l'Ouest, notre journal. Mme G. Carrier nous prêtera un excellent programme musical. Un bref discours, sur une question de poignant intérêt, fera les délices de l'assemblée. Le tout se terminera par des rafraîchissements servis par les dames et demoiselles.

A un moment où tous les Canadiens français doivent plus que jamais l'attention de Dumoulin et de l'univers, les autres ne peuvent manquer d'être intéressés à cette réunion. Soyons-y tous!

CONCERT FRANCAIS AU RADIO
donné par le CIC PARENT
VENDREDI LE 28 MARS
de 6 h. 30 à 7 h. 30 pour la Saskatchewan et de 7 h. 30 à 8 h. 30, heure centrale.
VOYEZ AUX ECOUTES!

luminaires, détaillé, description des articles très claire, et nous croyons ses prix tout aussi, sinon plus modérés qu'ailleurs. Nos lecteurs et lecteurs sauront que un costume d'acheter par comptoir postal chez des maisons de ce genre, auront avantage à se procurer ce catalogue chez Dupuis Frères, Montréal, P. Q.

Rectification

Le Patriote a publié deux articles de Raymond Denis annonçant le Congrès des Commissaires d'Ecoles Catholiques les 26 et 27 courant. Ces articles ont paru, l'un le 5 et l'autre le 19 courant. Par erreur, nous avons imprimé la signature: Raymond Denis, président de l'A.C.F.C. L'original, — que nous venons de consulter — porte: Raymond Denis, président des Commissaires d'Ecoles Franco-Catholiques.

Les Activités . . .

(Suite de la première page.)

pour l'organisation de parties de cartes rapportant de $75 à $100 la partie. Duck-Lake a généreusement fait connaître la sienne, la semaine dernière. M. Albert Marchildon vient de nous donner celle de Zenon-Park: en plus de la partie de cartes elle-même, assurez-vous le concours des jeunes filles qui n'ont pas leurs pareilles quand il s'agit de vendre des billets pour une raffle. Ce que femme veut . . .

WILLOW-BUNCH

Le comité paroissial vient d'être choisi pour 1930 et se compose de MM. J.-A. Mathieu, président, Fr. Gélarneau, vice-président et secrétaire; Gédéon Boisvert, Georges Martin et Alfred Lambert, directeurs.

Comme l'an dernier, la contribution due à l'Association a été recueillie par la collecte à domicile. Résultat: $200.00, envoyé au nom du comité par M. le curé Kugener.

FERLAND

Ici encore le moyen employé est la collecte à domicile. M. J.-N. Couture, le secrétaire du comité, nous écrit: "... Ne désespérez pas on ne vous oublie pas..." N'ayez crainte, M. Couture. Nous connaissons trop votre dévouement et celui des gens de Ferland pour douter un désespérer un seul instant.

PRINCE-ALBERT

M. Jules Gaugrain, président du comité paroissial, l'insatiable de nos congrès, connu de tous — celui-là même qui présidait le banquet au congrès de Prince-Albert — nous a envoyé il y déjà quelque temps la somme de $182.00 pour solder les contributions de 1929 et 1930.

Bravo! Encore un comité paroissial qui vient s'ajouter à la liste de ceux qui tiennent à payer la contribution d'une certaine année pendant l'année pour laquelle cette contribution est due.

VONDA

M. Dusseat Lepage nous a remis la somme de $75.00, contribution de 1929. Le comité se propose bien de payer celle de 1930 en 1930, et nous croyons qu'il tiendra parole. Bravo encore!

LOUIS DEMAY

M. Louis Demay, secrétaire-trésorier de l'Association des Commissaires, est venu, la semaine dernière passer quelques jours à Vonda, pour donner un coup de main au chef du secrétariat, dans l'organisation du congrès de Saskatoon.

RÉGION HOEY-SAINT-LOUIS

Nous avons reçu de M. Michel Boilé, secrétaire du comité paroissial de Saint-Louis-Hoey, la somme de $222.77 sur la contribution de la région pour 1929. On sait que cette somme est donnée au nom des paroisses Saint-Louis-Hoey, Bellevue, Domrémy et Bonne-Madone.

ELECTIONS

Y aura-t-il des élections fédérales, cette année? Une nouvelle élection provinciale? Nous l'ignorons. Mais ce que nous savons, c'est que quelques-uns de nos comités paroissiaux n'ont pas encore eu la leur, cette année. Et nous leur demandons bien respectueusement s'ils voudraient remplir cette petite formalité, un de ces prochains dimanches, et de nous envoyer les noms des nouveaux officiers. D'un moment à l'autre des événements peuvent se produire qui nous obligent à communiquer rapidement avec nos comités paroissiaux. Comment y arriver si nous ignorons le nom des personnes qui les composent?

Allons! Ayez votre élection. Ce ne sont pas des élections à la ardjan que nous vous demandons.

Non, une toute petite élection bien proprette et faite à l'amiable.

AVANT LES SEMENCES

Plusieurs paroisses n'ont pas encore versé leur contribution pour 1929. Et malgré les contributions que nous avons reçues, et dont nous avons accusé réception ici-même, nous sommes loin d'avoir reçu la moitié de ce que nos paroisses doivent verser à l'Association pour l'année 1929.

Nous nous permettons donc de rappeler une fois de plus à ceux de nos comités qui ne sont pas encore en règle, la nécessité de faire un effort pour payer leurs dûs à l'A. C. F. C., et cela malgré la pauvreté de la récolte.

Les idées qui s'emmèrent, et qu'ont à soutenir notre association si elle veut rester fidèle à son rôle, entraîneront nécessairement des dépenses que nous n'avions pas à faire les années passées. Ce n'est donc pas le temps de s'abstenir. Au contraire.

De plus, nous recommandons à nos comités de se hâter pour organiser les soirées dramatiques, parties de cartes etc., qu'ils ont en vue. Dans un mois les travaux de la terre seront commencés, et l'expérience a prouvé qu'il est impossible à ce moment d'organiser quoi que ce soit. Hâtons-nous, donc!

Pourquoi ne pas profiter de la mi-carême pour organiser quelque chose au profit de l'A. C. F. C.?

PROGRAMMES D'ETUDES

Les instituteurs et institutrices peuvent se procurer au secrétariat de l'A. C. F. C., Vonda, Sask., le programme de français sur lequel seront basés les examens de notre prochain concours.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

(Suite de la première page)

Le journal catholique est partout nécessaire. Il l'est d'une nécessité plus vive encore dans les milieux en majorité non catholiques où les idées fausses circulent avec une plus grande abondance; il l'est d'une nécessité plus vive pareillement dans un pays comme la Saskatchewan où les catholiques, dispersés, ne peuvent bénéficier de l'intense propagande orale qui serait possible ailleurs. — Si l'on envisage la question du point de vue de la langue, de la conservation des traditions nationales, des observations analogues s'imposeraient.

L'histoire du *Patriote* participe, à certains égards, de l'épopée. Le jour où l'on pourra raconter ce que ce journal a coûté d'efforts et de dévouement, il y a des noms qui s'inscriront à jamais dans la reconnaissante mémoire de notre peuple.

Nous souhaitons au *Patriote* de longues années encore de fructueux travail. Nous lui souhaitons d'étendre le rayon de son influence. Plus il sera lu, plus il fera de bien.

Le Devoir. O. H.

Le Patriote de l'Ouest

Avec le numéro qui nous arrive, daté du 12 mars, *Le Patriote de l'Ouest* entre dans sa vingtième année de publication.

Nous nous en voudrions de ne pas saluer cet anniversaire de l'organe des Franco-Canadiens de la Saskatchewan, en particulier en ces temps d'épreuves pour les catholiques de cette province.

Il n'y a pas cependant de commentaires plus justes à faire en cette circonstance, que ceux que nous trouvons dans *Le Patriote* même:

"Lors même, y lit-on, qu'il n'aurait pas à son crédit les vingt années de labeur fécond au service des plus chers intérêts de la religion et de la langue des ancêtres, les douloureux événements qui pèsent si lourdement sur nos écoles catholiques, nécessiteraient son existence.

"Les catholiques franco-canadiens n'apprécieront jamais à sa juste valeur la mission de leur journal dans une province qui est le caravansérail de races étrangères à la nôtre par les traditions, les croyances et la langue."

"Sans *Le Patriote*, où seraient nos paroisses, nos écoles, nos associations, notre langue et notre foi? Existeraient-elles? Peut-être! Seraient-elles aussi vigoureuses? Nous en doutons.

"Durant vingt ans, il est demeuré sur la brèche, sentinelle vigilante toujours aux écoutes, malgré les orages et les soulèvements moraux, malgré les contrariétés de tout genre."

Et c'est pour cela que nous formulons avec émotion nos meilleurs voeux de longs services au confrère de la Saskatchewan.

Même dans la province de Québec nous avons besoin du *Patriote de l'Ouest*, de celle voix qui nous parle par-dessus l'infinité géographique des provinces. Et bien d'autres manières il est indispensable à notre race et au pays.

Il suffit de réfléchir un peu pour s'en convaincre.

L'Action catholique.

Le Patriote de l'Ouest

C'est au plus fort de la lutte pour les Franco-Canadiens de la Saskatchewan que leur vaillant journal entre dans sa vingtième année. Le rôle considérable joué par *Le Patriote de l'Ouest* depuis sa fondation grandit de toute l'importance de la crise à traverser. Il a la confiance de ses lecteurs qui savent ce qu'ils lui doivent et ce qu'ils peuvent en attendre. Son influence, toujours combative, tient précisément à sa complète indépendance des partis politiques et à sa fidélité à toute épreuve aux principes qu'il a pour mission de défendre.

Avec *Le Patriote de l'Ouest*, le *Prairie Messenger* et la *St. Peter's Bote* marchant la main dans la main, nos frères de la Saskatchewan peuvent être fiers de leur presse catholique et elle va leur devenir plus précieuse que jamais.

Ils sont unis et bien organisés. Les Canadiens français — pour parler de ceux que nous connaissons le mieux — possèdent une association presque aussi ancienne que leur journal et qui a fait ses preuves. A côté de leurs chefs religieux, ils ont dans la personne de M. Raymond Denis un chef laïc aimé et écouté, au dévouement infatigable. Aussi, tout en partageant leurs angoisses et en souhaitant qu'elles soient de courte durée, avons-nous le ferme espoir qu'ils sauront garder un front uni, faire courageusement tête aux circonstances adverses et assister tôt ou tard au triomphe de la justice.

Donatien FRÉMONT.

La Liberté.

Souhaits à des confrères

Quelqu'un qui a suivi de près le journalisme depuis vingt ans nous disait, l'autre jour, que quelque chose était changé pour le mieux dans nos journaux depuis cette période. Il attribuait cette évolution heureuse à l'influence de la presse indépendante qui a rétabli la notion des valeurs, que les journaux de parti et d'affaires avaient brouillée.

Le Patriote de l'Ouest fut fondé il y a précisément vingt ans, pour protéger les droits catholiques et nationaux de la minorité française de la Saskatchewan. Le programme des fondateurs, ce journal, par ses collaborateurs, l'a rempli [illegible] ses collaborateurs, ce journal, l'a fidèlement et scrupuleusement rempli. Le vaillant journal français de la province voisine mérite plus que jamais l'encouragement effectif de ses lecteurs à cause de la vague de fanatisme dirigée contre nos compatriotes.

Dans cet ordre d'idée, mentionnons aussi que *Le Progrès du Saguenay* vient d'entrer dans la quatrième année de sa publication quotidienne. Ce journal fut, avant de devenir quotidien, un hebdomadaire de valeur. Nous n'oublions pas les fidèles amis que notre groupe compte au sein de la rédaction de ce journal.

A l'un et à l'autre journal indépendant, brillants champions de la cause des intérêts nos traditions, nos souhaits longue vie et prospérité grandissante.

Le Soleil.

Le Patriote de l'Ouest

Le journal des Canadiens français de la Saskatchewan entre dans sa vingtième année.

Si cet anniversaire fût tombé en des temps plus heureux, on aurait, tout en jetant un coup d'oeil sur les attitudes de cet hebdomadaire au cours de ses années de service, parlé avec sincérité, sans doute, mais avec une sincérité plus froide, de ses luttes pour la défense de la foi et de la langue des habitants de langue française de la Saskatchewan. Les événements, parmi lesquels arrive cet anniversaire, lui donnent une note plus touchante.

Il n'y a qu'à passer en revue les événements de ces derniers temps pour se rendre compte de la nécessité et de l'importance d'un journal pour nos compatriotes de la Saskatchewan.

Le programme que *Le Patriote de l'Ouest* suit, dans les difficultés présentes, c'est celui qu'il s'était tracé en 1910: "Etre avant tout une feuille catholique, indépendante de tout parti politique, amie de la vérité et ennemie de tout ce qu'un chrétien doit éviter. Pour lui les principes primeront les avantages matériels et autres, dont on pourrait lui offrir la perspective. Avant tout, nous nous attacherons à contribuer de tout notre pouvoir à la conservation de la belle langue, à laquelle les traités les plus solennels ont assuré la même égalité qu'à la langue anglaise."

Avoir suivi ce programme, au milieu de toutes sortes de difficultés, c'est le plus beau titre de gloire du *Patriote de l'Ouest*.

Le Droit. C. L'H.

La Session

(Suite de la première page)

vait le droit d'établir des écoles séparées. Fait digne de remarque, au moment où fut créé cet Acte, les catholiques étaient en majorité et c'est à la requête de la minorité protestante que cette loi des écoles séparées fut établie.

D'après cet Acte, ajouta-t-il, la majorité des contribuables d'un district pouvaient former un district scolaire ou école publique, et la minorité, soit catholique, soit protestante, pouvait créer une école séparée.

LIMITES DES DISTRICTS D'ECOLE SEPAREE

En 1880, l'Acte de 1875 fut consolidé avec d'importants changements à propos des écoles séparées. D'après l'Acte de 1875, les limites des écoles séparées et celles des écoles publiques devaient être les mêmes.

Sous l'amendement 1880, les amendements du système scolaire de l'Ontario furent adoptés, amendements permettant de former un district d'écoles séparées d'un, de deux ou plusieurs districts d'écoles publiques.

L'ECOLE DE LA MAJORITE

En 1888, l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest édicta une nouvelle loi, modifiant substantiellement la loi des écoles séparées, à rendant identique à celle de 1875 et stipulant que le district scolaire fût d'abord établi avant que la minorité catholique ou protestante puisse y former une école séparée. Le but de cette législation était de faire de l'école publique l'école de la majorité, — c'est-à-dire la plus forte et celle qui devait d'abord être ouverte.

Elle limitait l'augmentation des écoles séparées en restreignant les droits de la minorité au district de l'école publique.

De nouveau, en 1901, la loi scolaire fut consolidée et de nouveau elle protégea les droits du groupe minoritaire dans un district scolaire, donnant au dit groupe le droit d'établir des écoles séparées et limitant ses taxes scolaires à ce qu'il s'imposerait lui-même pour ses propres écoles.

M. Davis cita des sections de l'Acte britannique de l'Amérique du Nord qui protège le groupe minoritaire dans un district d'école et soutint que la loi, telle qu'elle existe actuellement, fait partie de la Constitution et que la Législature de la Saskatchewan n'y peut rien enlever ni ajouter.

L'ACTE D'AUTONOMIE

Quant à l'Acte d'autonomie — l'Acte de la Saskatchewan, statuts du parlement fédéral établissant les Territoires du Nord-Ouest en province, en 1905 — dont le gouvernement semble désireux de se débarrasser, nous conseillons de la prudence, ajouta M. Davis. Car s'il réussit à faire déclarer l'Acte de 1905 ultra vires, il est possible de mettre de côté toute autre législation et d'en revenir à l'Acte de 1875, qui rendrait en vigueur le même type de législation existant à l'heure actuelle en Ontario.

Il affirma que la législation proposée à la Chambre dans le présent bill multiplierait les écoles séparées au lieu de les diminuer, contrairement à l'intention du gouvernement.

MESURE DANGEREUSE

M. Davis dit que cette législation était très dangereuse et très nuisible aux écoles publiques. Il fit remarquer que la clause donnant droit de vote aux seuls contribuables catholiques et protestants pour déterminer la minorité scolaire d'un district scolaire, pouvait modifier la situation de la commission scolaire qui, de majorité, pourrait devenir minorité par le choix des contribuables non-catholiques et non-protestants, qui pourraient verser leurs taxes aux écoles de la minorité.

L'argumentation de M. Davis se réduit à ceci:

SECTION 17 DE L'ACTE DE LA SASKATCHEWAN

Il s'appuya sur la clause ou section 17 de l'Acte des Territoires — chap. 29 et 30 — 1901, qui la loi à aucune clause particulière de personnes relativement aux écoles séparées.

L'ECOLE PUBLIQUE

D'après M. Davis, la loi scolaire de la Saskatchewan, telle que projetée aux temps des Territoires et en vigueur actuellement, fait de l'école publique la base de tout l'édifice. L'école séparée est un rejeton et peut être supportée par la minorité catholique et protestante, et non par d'autres groupes non-catholiques du district scolaire. Voilà la loi de la Saskatchewan au sujet des minorités.

L'AMENDEMENT ATTEINDRA UN BUT CONTRAIRE

Il appert que l'amendement Anderson a pour but de renforcer les écoles protestantes. M. Davis montra que, en général, l'amendement travaillerait en sens contraire. Présentement les écoles publiques peuvent compter sur les taxes des contribuables non-catholiques et non-protestants. Que ces derniers soient libres d'opter pour l'école séparée, il peut arriver — et ce qui arrivera sans doute — que les dits contribuables, ayant opté à l'école séparée ou soient très satisfaits et abandonnent l'école publique.

LA VALIDITE DE L'ACTE D'AUTONOMIE

Que le gouvernement porte la section 17 devant le Conseil privé pour en vérifier la validité. "Prudent. Mais où allons-nous alors?" dit M. Davis. En supposant que la section fut ultra vires du parlement fédéral. Mais quels sont les droits de la minorité religieuse d'après l'Acte britannique de l'Amérique du Nord? Il est possible qu'après toutes ces démarches, on augmente plutôt que l'on restreigne ces droits. Soyons satisfaits des lois présentes.

AMENDEMENT DAVIS

M. Davis proposa un amendement demandant que la deuxième lecture du bill soit différée jusqu'à ce que les classes litigieuses en soient retirées.

GARDINER

Gardiner appuya M. Davis, disant que le premier ministre n'était pas en mesure de prendre ou que les deux classes seraient retranchées en séance de comité, puisqu'alors n'importe quel membre du gouvernement pourrait, aisément, en proposer la conservation et obtenir les votes requis. Il fit remarquer en plus que certaine législation, déjà passée durant la session, pourrait bien être déclarée ultra vires, si elle était soumise au jugement de la Cour.

AMENDEMENT DAVIS DEFAIT

L'amendement Davis fut défait par 34 contre 21. Deux libéraux votèrent contre le motion: ce sont MM. Paulson, de Wynyard et Loptson, de Saltcoats.

SEANCE DRAMATIQUE

donnée au Couvent de Jésus-Marie GRAVELBOURG

dimanche, le 30 mars, 1930 à 8 heures p.m.

"[illegible] ET PARDON"

Drame en trois actes

La partie musicale est exclusivement donnée par le Collège Mathieu

Entrée [illegible] 50 sous

ANDERSON

Anderson, après avoir promis d'enlever les sections soulignées en séance du comité, affirme que le temps était venu de vérifier la validité de l'Acte d'Autonomie de la Saskatchewan — l'Acte de la Saskatchewan, statuts du parlement fédéral établissant nos territoires du Nord-Ouest en provinces, 1905 — qui entrave toujours les changements ou législations nouvelles en matière scolaire. Il avertit la Chambre que peut-être, sous peu, la question serait soumise au Conseil privé.

Le conseil d'hygiène sociale doit se réunir

Prochaine réunion annuelle à Toronto du 30 avril au 2 mai.

La prochaine réunion annuelle du Conseil Canadien d'Hygiène sociale sera à Toronto, du 30 avril au 2 mai, inclusivement, à l'hôtel Royal York. Celle de l'an dernier, on se le rappellera, eut lieu à Montréal, en juin, conjointement avec celles de l'Association Médicale Canadienne et de l'Association Canadienne de la Santé Publique.

Les rapports et les discussions se concentreront sur trois questions — l'Assurance contre la maladie, les maladies vénériennes et l'examen médical périodique. On s'attend que plusieurs sociétés nationales seront représentées aux séances, puisque le conseil se compose des représentants de nombreuses organisations déjà existantes en plus des membres des comités qui lui sont propres, provinciaux ou régionaux. Jusqu'à date les organisations suivantes ont nommé leurs délégués:

L'Association Canadienne des Officiers de la Protection de l'Enfance.

L'Association des Clubs Canadiens.

La Fédération Canadienne des Ligues du Travail des Femmes.

Le Conseil National des Femmes Canadiennes.

L'Institut Royal Canadien des Architectes.

L'Association Médicale Canadienne.

Les Femmes-Unies du Canada.

Le Conseil National Y.M.C.A.

Le Conseil National Y.W.C.A.

L'Association des Manufacturiers Canadiens.

Le Congrès Canadien des Métiers et du Travail.

Les Chevaliers de Colomb.

L'Université de Montréal.

La Ligue Nationale Canadienne de Santé.

Election en Angleterre

Londres.—Tout indique qu'une élection générale aura lieu en Angleterre en mai ou en juin, aussitôt que le budget aura été voté par le Parlement.

M. MacDonald, qui n'a pas de majorité au Parlement, trouve sa position intenable en raison des demandes qui sont formulées chaque jour par certains députés qui voudraient une action plus progressive de la part du gouvernement.

ALBERTVILLE, Sask.

— Le cercle local de l'A. C. F. C. invite tous les Franco-Canadiens, jeunes et vieux, à une soirée qui aura lieu dimanche prochain, le 30 courant. Il y aura une intéressante causerie sur l'A. C. F. C., une pièce comique, un joli programme musical, etc. Bienvenue à tous les gars de chez nous. Entrée, 25c, au profit de l'A. C. F. C.

FORGET, Sask.

PAUL BLAIN

— Mercredi le 26 février courant lieu, dans l'église paroissiale de Forget les funérailles de Paul Blain, décédé le lundi 24 février, au Sanatorium de Fort-Qu'Appelle. Paul Blain, âgé de 18 ans, naquit à Forget et y vécut toute son enfance. Pris au sein des suites de maladie au Sanatorium, son père, Émile Blain, le précéda dans la tombe. La famille Blain, l'une des premières et de nos bonnes familles du district, a donc subi deux rudes épreuves dans l'espace de quelques ans. Nous offrons nos sincères sympathies à Mme Vve Émile Blain et l'entourons dans sa douleur en face de ces dures épreuves.

Paul Blain laisse pour le pleurer — outre sa mère — cinq frères, Louis, Roger, Emile, Marcel et Jean, tous résidents de Forget. Il fut porté en terre par six de ses compagnons d'école: René Durand, Thomas Jackson, Jean Dorbec, Honoré Hudon et Peter Gesler. La nombreuse assistance aux funérailles, enfants et grandes personnes, est une nouvelle preuve de l'estime dont la famille Blain jouit dans le district.

Plusieurs bouquets spirituels, avec l'offrande de douze messes, marquent l'amour de parents avec la famille. Le R. P. Michel Harm officiait à la messe et le R. P. [illegible] récita les prières au cimetière.

Que son âme, purifiée par la résignation et la souffrance, soit le comme agréable à Dieu. — Jean

Vin de Messe

Our Mission wine

Manufacturé sous la surveillance des Pères Blancs de l'Afrique Nord

Echantillons sur demande

ARTICLES RELIGIEUX

OBJETS pour MISSIONS

[illegible]

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES ET SCOLAIRES

Livres d'école au prix de librairie

(demandez catalogue)

Landy & Co. Limited

16 rue Dundas Ouest

TORONTO 11-15

"Il est Différent"

voilà ce que l'on dit du

NOVORO

Du DR. PIERRE

C'est un remède indiqué de mérite [illegible]. Il a été en usage durant un siècle [illegible]

ESSAYEZ-LE UNE SEULE FOIS, quand votre digestion ne va pas, — quand vous éprouvez [illegible] irrégulièrement, — quand votre sommeil est agité, — quand vous avez des douleurs dans le corps, — quand vous vous sentez fatigué, etc.

[illegible] Il est vendu par des agents spéciaux, ou directement du laboratoire de

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.

2501 Washington Blvd. Chicago, Illinois

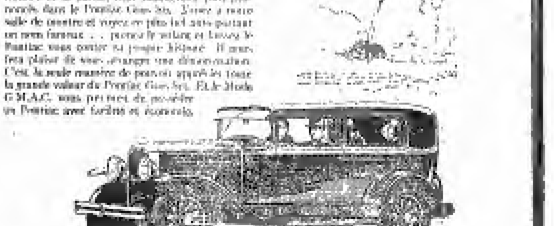
(Droits libres de [illegible] au Canada)

Doux et Sans Vibration au delà de vos plus grandes espérances



Les moteurs [illegible] depuis longtemps [illegible] comme une combinaison de caractéristiques de grosse voiture [illegible] à un prix de [illegible] aussi modéré. C'est pour cela que vous attendez naturellement une douceur exceptionnelle au volant du Pontiac Gros Six. [illegible]

Il n'y a pas que la douceur, car la beauté le confort et la sûreté, sont maintenant plus prononcés dans le Pontiac Gros Six. Venez à notre salle de montre et voyez en plus tôt vous pourrez en mieux faisant [illegible] Pontiac vous donner sa propre histoire. Il vous fera plaisir de vous arranger une démonstration. C'est la seule manière de pouvoir apprécier toute la grande valeur du Pontiac Gros Six. Et le Mode G.M.A.C. vous permet de posséder un Pontiac avec facilité et économie.



PONTIAC GROS SIX

PRODUIT DE LA GENERAL MOTORS OF CANADA, LIMITED

DIVISION PONTIAC—General Motors Products, of Canada, Limited

Subsidiaire du GENERAL MOTORS OF CANADA, LIMITED,

Succursales—Oshawa, Ont. Walkerville, Ont. Regina, Sask.

IL EST MEILLEUR PARCE QU'IL EST CANADIEN

POLITIQUE FEDERALE.

La session d'Ottawa

La motion Irvine—Immigration—Dumping des oeufs—Bill Mackenzie King—Nouvelle Zélande—Le Bill Ward

Spécial au PATRIOTE

OTTAWA. — Il s'est pris, la semaine dernière, encore un vote sur le divorce, et il s'en prendra un autre cette semaine. Cela vient de ce que le bill Woodsworth, demandant l'établissement des tribunaux de divorce dans la province d'Ontario a été ressuscité par une motion de M. Wm Irvine, des Fermiers-Unis, de l'Alberta. Les autres principaux sujets étudiés en Chambre des Communes, ces jours derniers, sont l'immigration, qu'on ne tentait plus [illegible], le traité du Canada avec la Nouvelle-Zélande, qu'il s'agit de remplacer par un traité plus en rapport avec les besoins agricoles de l'heure; le dumping des oeufs américains sur les marchés canadiens; l'exportation des alcools canadiens vers les pays prohibitionnistes, que le premier ministre demande de prohiber, et le bill de M. Ward, de Dauphin, Manitoba, qui demande, pour fin de divorce, un domicile pour l'épouse séparé de celui de son mari.

LA MOTION IRVINE

La motion Irvine demandait tout simplement de ressusciter un bill dont la Chambre avait disposé le 11 mars dernier par une seule voix de majorité. Il faut remonter jusqu'en 1892 dans notre histoire parlementaire pour trouver un [illegible]

[illegible]

... zation des conditions économiques canadiennes, ce qui attirerait tellement les immigrants, qu'il faudrait recourir aux systèmes de quota pour nous protéger contre eux. Nous avons recueilli ces idées sur les lèvres de M. Donnelly, de la Saskatchewan; de M. Oscar L. Boulanger, de Bellechasse, Québec; et de plusieurs autres. Il est de fait qu'aucun député n'a parlé contre la résolution à l'étude.

DUMPING DES OEUFS

M. Barber, conservateur de la Colombie Britannique, a précipité un débat d'une journée sur le dumping des oeufs américains sur les marchés canadiens, question qu'il a présentée comme "d'une importance nationale dont la solution était de nécessité urgente."

Tout le débat a été une sorte d'omelette truffée de [illegible], et à la fin on s'est aperçu que les importations d'oeufs américains ne menaçaient pas encore sérieusement notre marché. Il est vrai qu'en janvier et février derniers nos importations ont doublé celles de toute l'année de 1929. Mais les prix canadiens, en dépit de ces importations, se maintenaient au même niveau.

M. James Malcolm, ministre du Commerce, répondant à plusieurs conservateurs qui réclamaient la protection [illegible]

[illegible]

BILL MACKENZIE-KING

Le premier ministre a réussi à piloter son projet de loi, prohibant l'exportation des alcools du Canada aux Etats-Unis, à travers ses deux premières lectures, [illegible]

[illegible]

NOUVELLE-ZELANDE

[illegible]

LE BILL WARD

[illegible]

OUTAOUAIS.

Divers

EN RUSSIE.

SALUTAIRE INFLUENCE

[illegible]

Un médiateur entre la France et l'Italie

[illegible]

LES ITALIENS NE CHANGENT PAS

[illegible]

Le chemin de fer de la Cité vaticane

[illegible]

S. S. Pie XI a célébré une messe de réparation

POUR LES PERSECUTIONS RELIGIEUSES EN RUSSIE.

[illegible]

Québec, seul concurrent au concours oratoire de 1930

[illegible]

L'avenir de Churchill

ROUTE MARITIME

[illegible]

Le chemin de fer de la Baie d'Hudson

[illegible]

Une association libérale fédérale

[illegible]

Tués dans une chute d'avion

[illegible]

Deux milles Chinois massacrés

[illegible]

Le comte de Castellane vice-président de la Chambre

[illegible]

Centres

MEYRONNE, Sask.

[illegible]

WILLOW-BUNCH, Sask.

[illegible]

SPIRIT WOOD, Sask.

[illegible]

ROSETOWN, Sask.

[illegible]

AU CANADIEN

[illegible]

Poisson Frais Frigorifié

[illegible]

The Waite Fisheries

[illegible]

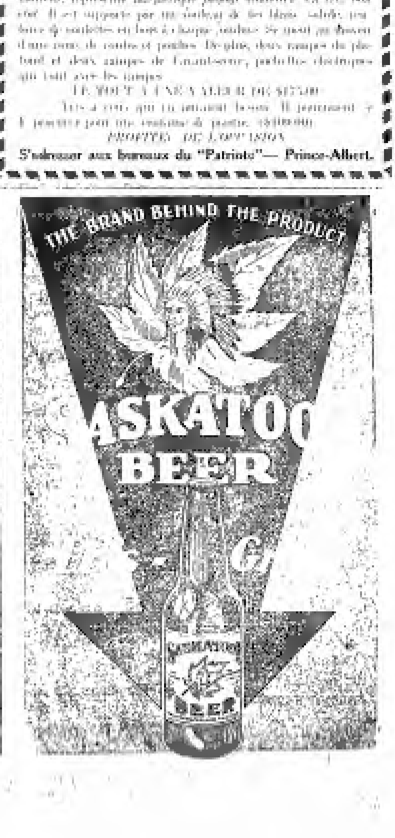
Rideau de Théâtre

RABAIS DE $75.00

[illegible]

PROFITEZ DE L'OCCASION

S'adresser aux bureaux du "Patriote"— Prince-Albert.





Prince-Albert

A la messe de 8 heures 30, dimanche dernier, M. l'abbé Lavoie, de l'évêché de Prince-Albert, a été ordonné [illegible] diacre par S. E. Mgr Prud'homme. M. l'abbé Lavoie sera promu au sacerdoce peu après Pâques. Nos meilleurs voeux et félicitations.

Cercle de l'A.C.F.C. de Prince-Albert

A une assemblée du cercle local, on a organisé le conseil pour l'année 1930, qui se compose maintenant des membres suivants: président, M. Norbert Julien; vice-président, M. A. Rousseau; secrétaire-trésorier, J.-N. Casgrain; assistant, M. P. Vézina, [illegible]; directeurs, Mmes P. Pleuler, P. Saint-Arnaud, [illegible]; Miles A. [illegible], MM. De Langhe, [illegible], R. P. J. Cabelo, O. M. I.

Le cercle organise présentement [illegible] de Prince-Albert. Nous attirons [illegible] l'attention de tous les [illegible] au sujet de la [illegible] de dimanche prochain, [illegible] dans le soubassement de la cathédrale. Tout le monde est cordialement invité, nous étendons l'invitation à tous les amis de la [illegible] française. Une magnifique conférence, une partie de [illegible], un délicieux goûter, un joli programme musical [illegible] l'une des plus intéressantes [illegible].

DECORES

[illegible] JEAN KNIGHT PROMU OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

[illegible] Jean Knight, ministre de France au Canada, a été [illegible] de la Légion d'Honneur [illegible] avec deux autres [illegible] au titre de chevalier de la Légion: M. Henri Coursier, chargé d'affaires et premier secrétaire de la légation française, et M. Emmanuel Denis, président de l'Association catholique [illegible] de la Saskatchewan.

M. HENRI COURSIER

Le chargé d'affaires à la légation, M. Henri Coursier, était à Calais, lorsque la nouvelle de sa nomination lui est parvenue. Il est [illegible] de plusieurs semaines dans l'Ouest canadien.

Décoré par le gouvernement français

[illegible] de la communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes, directeur du Mont-Saint-Louis, a été décoré par le consul général de France, M. [illegible]. [illegible] les palmes académiques [illegible] à la langue française.

Le Saint-Siège confère des dignités à trois Canadiens et à une Canadienne.

Rome. — Trois Canadiens et une Canadienne qui se sont distingués dans des oeuvres catholiques viennent d'être décorés par le St-Siège. M. Frank Patrstal, un gouverneur de l'Université Western et le docteur Claude Crown, vétéran de la guerre et Chevalier de Colomb, ont été créés commandeurs de Saint Grégoire; Mme B.-J. McCann, présidente nationale de la Ligue des Femmes catholiques, reçoit la décoration *Pro Ecclesia et Pontifice*, et M. l'abbé F.-X. Laurendeau, de Windsor, qui a fondé de nouvelles paroisses dans les villes frontières, est créé prélat domestique.

Un catholique honoré par le roi George V

Bombay, Indes anglaises. — Sir Patrick A. Kelly, chef de la Police de Bombay, à qui le roi George, d'Angleterre, vient de conférer le titre de Chevalier, est un catholique pratiquant, très zélé pour les oeuvres catholiques.

L'hon. J. L. Perron lieutenant-colonel

Montréal. L'hon. J.-L. Perron, ministre de l'Agriculture de Québec, a reçu une commission de Sa Majesté le nommant lieutenant-colonel honoraire du régiment de Maisonneuve.

Académie française

Paris. A la dernière séance de l'Académie française, présidée par M. Jules Cambon, chancelier, et à laquelle assistait un grand nombre d'académiciens, M. René Doumic a donné lecture de la lettre de candidature de M. Maurice Larrouy au fauteuil de Clemenceau.

Protestation

Le Saskatoon reproduit les résolutions suivantes de l'école paroissiale de Lebret, Sask., qu'a publiées le Free Press de Winnipeg de dimanche.

OPPOSES au bill proposé [illegible] question d'école en Saskatchewan. Les syndics de l'école [illegible] ont envoyé au premier ministre J.-T.-M. Anderson [illegible] des députés de la Chambre provinciale des copies de la résolution suivante:

ATTENDU que le gouvernement actuel a donné avis d'un projet de loi [illegible] l'Acte des écoles, lequel priverait les enfants de certains districts des services d'institutrices catholiques portant des costumes religieux;

ATTENDU que notre district est attenant à celui du couvent de St-Pierre de Lebret, Sask., que cette [illegible] par la législation proposée;

ATTENDU qu'environ 25 pour cent des élèves de cette [illegible] sont des protestants [illegible];

Il est [illegible] que ces religieuses [illegible] au présent être surpassées comme telles par aucun autre personnel enseignant de la province;

2o Parce que les enfants y reçoivent les soins voulus en plus d'une surveillance de chaque instant;

3o Parce que les enfants protestants reçoivent le même soin, la même surveillance et la même attention que les enfants catholiques et que les instructions données aux élèves n'ont rien à faire avec leurs convictions religieuses;

Attendu que la législation provinciale proposée sera de nature à nuire non seulement à la dite institution et aux autres semblables et en même temps affectera sérieusement les enfants protestants des districts environnants, les privant en [illegible] de l'instruction et de l'éducation qu'ils auraient pu recevoir dans les dites institutions.

Attendu que, en vertu des quelques raisons mentionnées plus haut et d'une infinité d'autres que nous pourrions vous soumettre, nous demandons avec instance à votre gouvernement de ne passer aucune loi qui serait une menace publique, afin d'empêcher que ces admirables institutions qui font l'envie [illegible] par excellence dans cette province.

Protestation de l'Association des Vétérans

L'Association nationale des Vétérans de la province de Québec a adopté à l'unanimité la résolution suivante, lors d'une assemblée tenue à la salle de [illegible]:

Considérant qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord les citoyens canadiens-français jouissent des mêmes droits que ceux de langue anglaise au Canada;

"Considérant que toute personne désirant s'enrôler dans les forces expéditionnaires canadiennes durant la grande guerre, devait déclarer lors de son enrégimentation au service du Roi, si elle était R. C. — catholique romain — ou protestante et que chaque unité régimentaire avait attaché à son état-major un aumônier de l'une ou l'autre dénomination religieuse;

Considérant qu'au cours du grand conflit mondial, des milliers de Canadiens français et catholiques romains ont donné leur vie pour la défense du droit et de la justice et qu'ils ont accompli ce suprême sacrifice au nom du Canada tout entier;

Considérant que l'adoption de la nouvelle loi scolaire Anderson par la langue anglaise,"

Saskatchewan est un récent attentat à la liberté et aux traditions des Canadiens français habitant cette province;

Considérant que la minorité anglaise de la province de Québec possède la même liberté d'enseignement scolaire que la majorité française qui la compose, et que les autres provinces du Canada doivent s'inspirer de cet esprit de justice et de tolérance.

Il est résolu que les membres de l'Association Nationale des Vétérans protestent avec véhémence contre la nouvelle loi scolaire qui vient d'être adoptée par la législature de la Saskatchewan, et prient le gouvernement actuel de cette province de changer d'attitude à l'égard des Canadiens français et [illegible] et l'entente entre les deux grandes races soient mises en danger au Canada.

Que copie de cette résolution soit envoyée au lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, à l'hon. J.-T.-M. Anderson, à l'hon. J.-G. Gardiner ainsi qu'aux journaux pour publication.

BALFOUR EST MORT

IL FUT CHEF DE L'OPPOSITION AU PARLEMENT ANGLAIS DE 1902 A 1905 ET PREMIER MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE DE 1902 A 1905 — L'AUTEUR DE LA FAMEUSE NOTE — AUTEUR DE PLUSIEURS TRAVAUX PHILOSOPHIQUES.

Woking, Surrey, Angleterre. — Le vicomte de Balfour, qui a joué un grand rôle dans la politique anglaise depuis de nombreuses années, est décédé à la demeure de son frère, l'hon. Gerald Balfour, Le [illegible] — il avait 81 ans — est mort paisiblement. Il souffrait de laryngite depuis longtemps et il était venu ici pour se reposer pendant sa convalescence. Il eut plusieurs rechutes et ne put jamais retourner dans son domaine de Whittinghame, Prestonkirk.

Depuis le jour où il entra au Parlement, en 1874, jusqu'aux derniers jours de sa vie, il a joué un rôle de premier plan dans la politique anglaise. Il a occupé une multitude de postes importants: il était chef de l'opposition de 1902 à 1905 et premier ministre de 1902 à 1905. On le connaît surtout comme l'auteur de la fameuse note Balfour par laquelle la Grande-Bretagne renonçait à toutes ses réclamations d'après-guerre contre les puissances continentales, Alliés ou Allemagne, ne se réservant sur ces réclamations que ce qui lui était nécessaire pour acquitter ses propres dettes envers les Etats-Unis. C'est encore lui qui est l'auteur de la déclaration Balfour où la Grande-Bretagne énonce sa politique en Palestine dont elle veut faire une patrie pour les Juifs.

Né en Ecosse, le 25 juillet 1848, il célébrait donc son 81ème anniversaire de naissance en juillet dernier. Il a continué à faire sa partie de tennis jusqu'à ce jour. Lord Balfour était un philosophe qui laissa beaucoup d'écrits. Sa [illegible] n'est jamais marié. [illegible] toujours ses amis. Lord Balfour ne [illegible].

Arthur James Balfour a été créé premier vicomte de Balfour en 1922; il portait aussi le titre de vicomte de Whittinghame.

LA CONFERENCE NAVALE

Londres. — La France et l'Italie demeurent dans une impasse à la conférence navale. Jusqu'ici conversations et négociations ont fait définitivement échoué sur une solution quelconque des problèmes en question, et on ne s'attend pas à des progrès réels avant le retour à Londres du premier ministre Tardieu de France.

Dans l'intervalle, l'atmosphère est remplie de rumeurs de rupture imminente. Les nouvelles reçues des milieux de la conférence aient la chose. Un représentant officiel anglais qualifie d'absolument fausse la rumeur publiée dans un journal de Londres disant que le premier ministre MacDonald a prié à parler le secrétaire américain Stimson, insinuant qu'il a créé une fausse impression sur les négociations entre les Etats-Unis et le Japon. On nie aussi une nouvelle publiée à Paris disant que MacDonald se sert de l'ambassadeur anglais à Rome comme intermédiaire avec Mussolini.

L'impasse franco-italienne a été causée par les réclamations italiennes au sujet de la parité navale avec la France.

La plupart des délégués d'outre-mer font des préparatifs de départ vers le milieu d'avril.

MACDONALD NIE

Londres. — Le premier ministre MacDonald a autorisé spécialement le représentant anglais à nier la rumeur du *Daily Express* au sujet d'une rupture d'harmonie à la conférence navale dans les négociations avec les Etats-Unis. La rumeur dit ceci: Lorsque les chefs de délégués se rencontrèrent à 10 Downing Street, MacDonald déclara à Stimson qu'il avait créé une fausse impression en disant que le Japon était prêt à accepter l'offre des Etats-Unis de régler leurs différends maritimes. L'impression créée, dit l'Express, fut que, si le différend franco-italien ne se réglait pas, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon viendraient probablement un accord tripartite.

Paris. — Le premier ministre Tardieu, qui a passé la fin de semaine à la conférence navale, a fait au cabinet un exposé complet des négociations. Les ministres ont approuvé le travail de la délégation française.

La "Place Canada" à Paris

Ottawa. Le Premier Ministre, l'Hon. Mackenzie King, a remis à la presse le communiqué suivant:

D'après une note officielle du ministère des affaires étrangères de France à l'honorable Philippe Roy, ministre canadien à Paris, le Conseil municipal de Paris a décidé d'attribuer, à titre d'hommage public, le nom de "Place du Canada" au carrefour situé près de la légation canadienne à Paris.

Le premier ministre, à qui cette décision a été communiquée par M. Roy, a déclaré que le gouvernement et le peuple canadiens ne pourraient manquer d'apprécier hautement ce geste d'amitié et de bonne entente de la part de la Cité de Paris, et qu'il avait déjà donné instruction à M. Roy de prier le ministère des affaires étrangères de France de transmettre leurs vifs remerciements au préfet de la Seine et au Conseil municipal de Paris.

L'endroit choisi est situé dans une partie les plus intéressantes et les plus belles de Paris, tout près de la légation canadienne, qui lui fait face, c'est-à-dire à l'intersection du pont des Invalides, du cours Albert Ier, de la rue François Premier, de l'Avenue Victor-Emmanuel III, et du Cours-la-Reine, [illegible].

Prochain voyage dans l'Ouest de Leurs Excellences

Leurs Excellences le gouverneur et lady Willingdon auront une journée des plus actives à Toronto, le 28 mars, lors de leur passage dans cette ville, dans leur voyage vers l'Ouest canadien. Ils passeront un mois sur le littoral du Pacifique.

L'itinéraire du voyage a été annoncé: le gouverneur et la gouvernante partiront d'Ottawa un peu après minuit, le 27, et arriveront à Toronto le 28 au matin, où ils passeront toute la journée.

Ils arriveront à Vancouver, le 2 avril. Ils arrêteront à Fort de France, Ont., le dimanche 30 mars et à Humboldt, Sask., le 31 mars.

A Victoria, C.-B., le 3 avril, le vicomte Willingdon parlera à un luncheon du Victoria Canadian Club. Tard dans l'après-midi du 3 avril, il officiera à l'ouverture des nouveaux quartiers généraux de l'Association des Scouts, et fera une inspection du corps des Cadets de Marine de Victoria. Lady Willingdon assistera à un thé au Women's Canadian Club. Le dimanche suivant, les distingués visiteurs iront à la cathédrale anglicane de Victoria. Lady Willingdon assistera à l'ouverture officielle de l'exposition de l'International Order of the Daughters of the Empire, le mardi 8 avril. Lord et Lady Willingdon retourneront à Vancouver le 8 avril au soir.

Du 9 au 23 avril, Leurs Excellences séjourneront à Chilliwack, C.-B. Ils arriveront à Quesnel, C.-B., le 21, d'où ils partiront pour se rendre à Lillooet. Ils passeront toute la journée du 22 à cet endroit. Ils retourneront à Quesnel le 23 avril. De là, ils iront au lac Stuart. Le 27 avril ils seront de passage à Prince-George et dans la soirée, ils partiront pour Edmonton.

A Edmonton, le 28, ils feront une visite officielle à Wetaskiwin. Ils feront aussi une visite officielle à Vermilion, le 30 avril.

En arrivant à Winnipeg, le lendemain, le gouverneur général présentera une médaille à A.-C. Hill, des Scouts de l'endroit.

Avant de partir pour Ottawa, le lendemain dans l'après-midi, le gouverneur et Lady Willingdon assisteront à un dîner en leur honneur à la maison du lieutenant-gouverneur du Manitoba.

SYMPATHIES

Afin de remédier à la nouvelle situation qui leur est faite, les commissaires catholiques de la Saskatchewan se réuniront en convention conjointe, les 26 et 27 mars. Ils sentent le besoin de s'unir pour régler les problèmes communs.

Cette union des forces catholiques aura à la fois volonté de défendre leurs droits et d'en user [illegible] qu'être bienfaisante. Dans leur lutte contre la persécution scolaire, ils sont assurés d'avoir la sympathie de tous leurs coreligionnaires.

Le Droit. Ch. G.

LETTRE

Windsor, Ont.,
16 mars 1930.

M. J.-N. Julien,
Administrateur,

Monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus $2.00 pour renouveler mon abonnement à votre journal *Le Patriote de l'Ouest*. Je ne pensais pas pouvoir continuer cet abonnement plus longtemps, mais, voyant les luttes qu'ont eu et ce assument les catholiques de l'Ouest, afin de maintenir les écoles catholiques et françaises, je ne puis oublier celles que nous avons soutenues ici en Ontario.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon profond respect,

Charlotte JAMIORE

ENCOURAGEZ LES ANNONCEURS DU "PATRIOTE"

Nos marchandises sont garanties. **Ralph Miller, Ltd.** 815 Ave. Centrale Prince-Albert

Chemises de Travail pour Hommes

Garanties d'Excellente Qualité

Vous trouverez ici un grand choix de chemises confectionnées pour satisfaire l'acheteur.

Chemises "Khaki drill", "Bleu Chambry", étoffes "Pincheck"; chemises en moleskin ou dessins fantaisie. Style veston ou "pull-over" avec col militaire. Toutes coutures doubles.



Nos chemises sont amples et confortables. Nous les garantissons. Dimensions: 14 à 17½

PRIX .... $1.50 à $2.50

McDiarmid Lumber Co., Ltd.

Marchand en détail: bois de charpente, combustible. Cours à Prince-Albert et à Rosthern, Sask.

Prince-Albert, Sask.

Charbon [illegible]

[illegible] $11.50

[illegible]

McDiarmid Lumber

COMPANY, LTD.

Téléphone: 2725

PRINCE-ALBERT SASK.

Prenez soin de vos Yeux

La fatigue des yeux [illegible]. [illegible] les verres [illegible].

F. D. CULP

OPTOMETRISTE

921 Ave Centrale Pr.-Albert

MANVILLE MOTORS Ltd.

Prince Albert, Sask.

Représentant du "Motor Club" en Saskatchewan

- Maison du "Chevrolet" et du "Oldsmobile" -

Meilleures valeurs en chars usagés. Nous avons toutes sortes de modèles à des prix qui vont vous surprendre. Pour s'en rendre compte, il faut les voir.

Venez et constatez vous-même que nous avons le char que vous désirez.

Prix: depuis $100.00.

Tous nos chars ont été complètement reconstruits.

NORTHERN HARDWARE LTD.

Téléphone 2616 (Baker Block) 10ème rue Ouest

PRINCE-ALBERT, SASK.

Tondeuses "Stewart", pour chevaux $15.00

Avons en stock pièces de rechange pour réparer vieilles tondeuses.

Avons assortiment complet pour réparer ce printemps vos outils de ferme: chaînes, coussins de colliers, étrilles et brosses.

Palonniers simples recouverts d'acier .... 60c.

Fil de fer barbelé, le rouleau $4.15

Voyez-nous pour Fournils.

NOUS LIVRONS LES COMMANDES

H. & B. Drug Co. Ltd.

VOUS SAUVE DE L'ARGENT

PHONES 3041—2995 Prince-Albert, Sask.

Avant d'acheter ailleurs, voyez nos prix et constatez qu'il y a économie à se servir chez nous.

ENOS FRUIT SALTS

Régulier $1.00 ... 79c

KRUSCHEN SALTS ... 79c

RASOIRS DE SURETE

toujours prêts, [illegible] ... 59c

SOUPPES A POUDRER

(A Gainsborough Washable) 50c

[illegible] A DENTS

[illegible]

Prix de vente spéciale ... 19c

POUDRE HOUBIGANT

[illegible]

Prix de vente ... 75c

POUDRE COTY

[illegible] ... 89c

SAVON FRANÇAIS

[illegible] ... 39c

[illegible]

Prix de vente spéciale ... 39c

Visitez notre nouveau comptoir [illegible]

PREMIER BUREAU

A Gravelbourg

Qui sera nommé juge?

Nos compatriotes de la Saskatchewan ont subi récemment une lourde perte par la mort du juge Gravel, de Gravelbourg. Le juge Gravel sut faire honneur à la position importante qui lui fut confiée. Il sut aussi, nous disent nos amis de là-bas, faire honneur à sa race.

Il n'en faut pas plus pour comprendre dans quel deuil sont plongés nos frères de la Saskatchewan. Toutefois, si ces frères pleurent, sachant que la Providence est venue leur enlever, s'ils se promettent de ne pas l'oublier, ils ne peuvent s'empêcher d'envisager l'avenir.

On se demande donc là-bas en Saskatchewan, qui remplacera le juge Gravel comme juge de district de Gravelbourg.

Nous serions portés à croire ici qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, et que la place ayant été une fois [illegible] nous la garderons facilement. Il ne faut pas se méprendre. L'histoire du Canada nous enseigne que tout ce que nous obtenons il nous faut le gagner dix fois avant de l'avoir et qu'ensuite, la plus [illegible] vigilance seule peut nous [illegible] le garder.

Contre la nomination de l'un des nôtres à un poste important on invoque d'ordinaire deux raisons, tantôt l'une tantôt l'autre, selon les circonstances. Lorsqu'il s'agit de remplacer un titulaire de langue anglaise, on invoque le droit de succession. Si, par contre, il faut remplacer un des nôtres on soulève d'ordinaire l'argument du "better man", ou de l'homme le mieux qualifié.

Il n'arrive toujours que l'homme le mieux qualifié se trouve du côté qui n'est pas le nôtre.

Sur 11 ou 13 juges de District que compte la Saskatchewan seul le juge Gravel était canadien-français. Il y a bien deux autres juges catholiques, mais tous deux sont de langue anglaise. Nos frères de la Saskatchewan n'ont sans doute pas à disputer la-contre. Aussi n'entretiennent-ils aucunement l'intention d'occuper des places qui ne leur reviennent pas.

Par contre, ils estiment que le siège de Gravelbourg est bien à eux et doit leur être laissé.

Toutefois, ils ne se font pas d'illusions et ils savent que même ce siège leur sera enlevé, si on se laisse prendre à certains arguments et si on met dans la nomination du successeur des préoccupations politiques de mauvais aloi.

Le siège de Gravelbourg est devenu vacant à une heure tragique, au lendemain de la victoire de M. Anderson. Le groupe français ayant voté en bloc contre le nouveau régime politique, on serait peut-être tenté, en certains quartiers, d'estimer que ce vote est maintenant acquis au parti professant une politique opposée à celle du Premier ministre provincial.

De là à craindre qu'il n'y a pas lieu de redouter le mécontentement des nôtres, il n'y a qu'un pas, surtout, si on croit qu'en accordant des faveurs à un autre groupe moins certain on peut s'attirer sa sympathie.

Nous espérons bien que l'on écartera de telles préoccupations, souvent plus habiles en théorie qu'en pratique.

Il est vrai que la situation en Saskatchewan est quelque peu incertaine. Les dernières élections provinciales ont lieu de donner à réfléchir. Toutefois, si à tort ou à raison on exploite dans les autres provinces ce qui se passe là-bas pour avancer les intérêts d'un parti, croyons, bien qu'à tort ou à raison, aussi, l'autre groupe ne manquerait pas d'exploiter une reculade qui aurait pour résultat d'enlever aux nôtres de la Saskatchewan le seul juge de district canadien-français qu'ils possèdent.

Il y a dans cette nomination de juge, en plus d'une question de justice, un problème de tactique.

En justice, les nôtres ont droit de conserver l'influence acquise au prix de nombreux sacrifices.

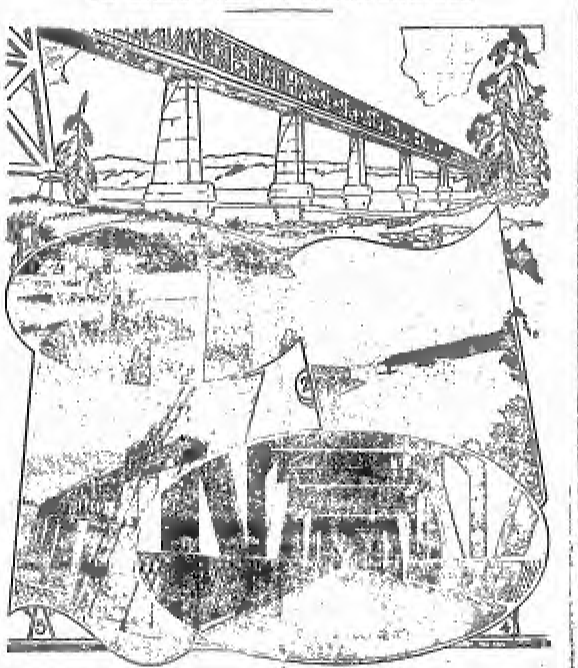
Au point de vue tactique, il ne serait certainement pas sage à l'un de répéter sous une autre forme une erreur que l'autre a commise.

Nous n'exprimons là évidemment que des craintes que nous avons lieu de croire justifiées par l'expérience la plus élémentaire. Dans notre for intérieur nous croyons bien que l'on n'ira pas commettre cette bévue, et qu'aux intrigues, s'il y en a, on saura répondre que la justice ne permet pas de leur donner raison.

L'Action Catholique

Thomas POULIN

Un Grand Pont sur la Saskatchewan



Pour l'extension de ses lignes vers les régions septentrionales du Canada, le Pacifique Canadien doit faire exécuter d'énormes travaux, dont certains égalent en importance les plus grands exploits accomplis jusqu'ici par les ingénieurs de la compagnie dans le domaine de la construction ferroviaire. Le nouveau pont qu'il fait actuellement ériger sur la rivière Saskatchewan, à Nipawin, dans le nord de la province de Saskatchewan, en est un bel exemple. C'est une structure formidable de 1907 pieds de longueur, qui repose sur une série de hauts piliers en ciment, lui permettant de relier les deux rives de la rivière, très escarpées en cet endroit. Ce pont, qui pourra porter les plus lourdes locomotives mises en service par le Pacifique Canadien, comprendra réellement deux ponts, l'un au-dessus de l'autre, celui du dessus servant aux véhicules, tandis que le tablier inférieur sera utilisé pour les trains.

Nos vignettes font voir divers aspects de ce nouveau pont de Nipawin, qui servira à relier au Pacifique Canadien les riches régions minières et agricoles du Nord.

Un Orangiste

"Je suis fier de voter avec les catholiques"

C'est en ces termes que le député orangiste Spotton, de Huron-Nord, réplique à l'*Ottawa Citizen* qui lui reprochait d'avoir contribué à tuer le bill Woodsworth, de concert avec les députés catholiques romains — Je suis irrévocablement opposé au divorce — Je suis un orangiste mais non pas un orangiste politique"

Ottawa — Le député George Spotton, de Huron-Nord, en Ontario, conservateur, ne craint pas d'être étiqueté comme orangiste. De fait il a proclamé, en Chambre, qu'il est lui et bien membre de l'ordre d'Orange. Mais il n'entend pas à cause de cela, être conduit par l'Ordre, quand il agit comme député, et certains écrits par ceux qui prétendent parler au nom de l'Ordre. L'occasion s'étant présentée pour lui de dire ce qu'il en pense, il n'y a pas manqué.

Pour mettre nos lecteurs au courant de l'incident, ce qu'il convient le mieux, c'est encore de laisser parler M. Spotton lui-même.

L'ARTICLE DU *CITIZEN*

"Avant d'entreprendre l'ordre du jour, j'ai quelques observations à faire sur un article du *Citizen* d'Ottawa. S'il s'agissait d'un article de nouvelle, je n'en tiendrais pas compte mais comme cet article est un éditorial et que l'on a faussement représenté mon attitude, je réclame le privilège de mettre les choses au point."

M. Spotton lit alors l'article en question, paru dans l'Ottawa Citizen, du 13 courant. Nous le résumons brièvement. "Les Communes terminent d'avoir l'avantage de se débarrasser une fois pour toutes des centaines de requêtes de divorce qu'elles reçoivent chaque année. Le bill Woodsworth leur en fournissait l'occasion. Cependant la majorité de la Chambre a voté contre ce projet. Dans certains quartiers on accuse les Canadiens français d'avoir refusé des tribunaux de divorce à l'Ontario. Après le vote de mardi, c'est injustifiable. Les députés protestants de l'Ontario, dont quelques orangistes du côté conservateur, ont décidé de la question en votant avec les catholiques romains pour rejeter la mesure. Les Canadiens français et les autres catholiques romains étaient en minorité. Les orangistes politiques comme M. W. F. Garland, de Carleton, Jas. Arthurs, de Parry Sound, et Georges Spotton, de Huron-Nord, ont donné la majorité nécessaire pour défaire la mesure. Ce qui précède donne une bonne idée du ton de l'article.

Sa lecture faite, M. Spotton reprend sa place au point:

"JE SUIS ORANGISTE"

"Je suis tout à fait à l'aise pour admettre que je suis un orangiste et que j'en suis fier. Je suis porté à croire que tout autre membre de cette Chambre peut également être fier de chacune des associations à laquelle il appartient. Mais je m'objecte à ce que cet organe officiel de l'ordre d'Orange, le *Citizen*, vienne me dire quand et comment je dois voter. Je m'objecte fortement à ce que l'on lance des insinuations comme celle que contient cette phrase: Les députés protestants de l'Ontario, dont quelques orangistes, du côté conservateur, ont décidé de la question en votant avec les catholiques romains pour rejeter la mesure.

"Je suis l'un de ces orangistes qui ont voté et je suis encore prêt à voter de la même façon, sans m'occuper des blâmes d'aucune organisation, d'aucune société, d'aucun journal. Je suis irrévocablement opposé à ce que le divorce soit rendu plus facile et je ne changerais pas mon vote. Je suis fier d'avoir l'insigne privilège de voter avec les députés catholiques romains de cette Chambre si cela me convient. Je ne ferais, ni mon nom, ni celui de mes prédécesseurs, ni la réputation du comté que je représente en agissant ainsi. Je tiens à dénoncer fortement cette insinuation qu'un orangiste ne peut exprimer ses opinions de telle façon pour la raison qu'en faisant cela, dans le but de restreindre un grand mal dont ce pays est affligé, il donne la main à des gens d'une autre foi.

PAS ORANGISTE POLITIQUE

"Je suis orangiste, mais je ne suis pas un orangiste politique. L'ordre d'Orange auquel j'appartiens ne demande rien pour lui-même qu'il ne soit prêt à donner à un frère dans ce pays.

"Je suis ici pour représenter les gens de Huron-Nord et non pas l'Ottawa Citizen ou quelque homme sauvage de Huron qui pourrait se rendre à Toronto afin de prendre part aux délibérations de la grande loge de l'Ouest d'Ontario. Je suis ici pour dire ce que je pense comme représentant de Huron-Nord et non comme orangiste. Je n'ai pas honte de voter la main dans la main avec mes frères canadiens-français et catholiques romains de cette Chambre."

A propos d'un livre

Le livre de Beckles Willson

Ottawa.—Sur une question de privilège M. Georges Parent, député de Québec-Ouest, a fait la déclaration suivante en Chambre. " Mon attention a été attirée sur plusieurs articles parus dans les journaux au sujet d'un certain livre intitulé: From Quebec to Piccadilly", dont l'auteur se nomme Beckles Willson. Ce livre est supposé dénigrer sir Wilfrid Laurier. On dit que le livre a été dédié au premier ministre actuel, M. Mackenzie-King, que le premier ministre a accepté cette dédicace et que, conséquemment il en approuve le contenu. J'aimerais à savoir du premier ministre s'il a l'intention de dire quelque chose à ce sujet."

M. Mackenzie-King a répondu: "Je crois comprendre que les remarques de mon honorable ami se rapportent à un livre intitulé "From Quebec to Piccadilly", par Beckles Wilson. Jusqu'au moment où j'ai reçu une copie de ce livre, je ne savais pas qu'il existait un tel volume, ni que quelqu'un eût l'intention de l'écrire, ni que ce livre m'eût été dédié. L'auteur de ce livre ne m'a jamais laissé entendre qu'il était en train d'écrire un livre, ni demandé la permission de me le dédier. Malheureusement, il me l'a dédié, mais je souhaiterais qu'il l'eût dédié à un autre!"

"From Quebec to Picadilly

Au récent Ralliement libéral tenu il y a quelques jours, l'hon. M. King, premier ministre du Canada, a fait une mise au point à propos du livre d'un certain Beckles Wilson, intitulé "From Quebec to Piccadilly."

On se rappelle que ce livre avait été dédié au premier ministre du Canada et que, il y a quelque temps, il souleva des protestations de la part de certains Canadiens pour la manière peu respectueuse dont il parle de sir Wilfrid Laurier et pour les faussetés qu'il propage sur cet homme d'État canadien.

M. King a déclaré qu'il n'avait connu que ce livre lui était dédié que lorsqu'il en reçut un exemplaire par la poste. Il refuse de s'associer à cette critique d'un de nos plus grands hommes d'État.

Cette mise au point est opportune. Parce que l'on parle d'élections fédérales prochaines, il y en a, parmi les adversaires du ministère, qui cherchaient à se faire du capital politique avec ce livre regrettable. Ils devront abandonner cette tactique.

La déclaration de M. King, de plus, aura le mérite de rappeler à l'ordre ces gens qui ne connaissent rien ou à peu près du Canada et qui se mêlent d'écrire sur lui.

Le Droit.

LETTRE

Association catholique
de la Jeunesse
Canadienne-française.
Montréal, le 13 mars 1930.

S. G. Mgr J.-H. Prud'homme,
Evêque,
Prince-Albert, Sask.

Monseigneur,

Tandis que les gouvernants préludent en Saskatchewan, sur le terrain législatif, à une persécution qui fera revivre et peut-être dépassera la douloureuse histoire de celles qu'on y mena jadis contre les intérêts de notre religion et de notre race, le Comité central — en son nom et au nom de tous les comités régionaux, cercles, membres et avant-gardes de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne française — veut rendre à votre Grandeur l'hommage public de son admiration et de sa sympathie, et lui dire combien l'A. C. J. C. suit avec émotion les péripéties du drame de l'Ouest et veut écouter attentivement les voix autorisées qui bataillent pour les droits sacrés de la minorité.

Pour répondre plus pleinement à la Croisade de la prière, que la lettre [illegible] de Votre Grandeur a déjà [illegible], l'A. C. J. C. a décidé de demander [illegible] à tous ses adhérents d'avoir une intention précise pour la Saskatchewan dans leurs pieuses prières de chaque jour, et à tous ses groupes d'ajouter à cet effet une [illegible] ou une [illegible] spéciale aux prières du [illegible] de leurs réunions. On ne saurait se mieux préparer qu'aux [illegible] de la véritable force, ni comprendre mieux leur devoir envers la race qu'en cherchant à vivre sa foi plus intensément.

Nous comprenons que la Providence est Suprême et dirige la marche des événements pour le plus grand bien de ses élus. Nous croyons que la route du Calvaire mène à la résurrection. Nous savons la magnifique énergie de la minorité de la Saskatchewan, déterminée à ne pas mourir, mais à vivre ses droits sacrés à une vie ardente et prospère. Et nous prions avec vous, Monseigneur, et avec tous nos frères de l'Ouest — et tous les Canadiens français — parce que Dieu est le Maître des gens et des choses et que toutes nos prières doivent préparer les apôtres qu'il réserve aux combats, et à la victoire.

Veuillez donc agréer, Monseigneur, que la Jeunesse canadienne française vous dise ses sentiments émus, et qu'elle offre si volontiers à Votre Grandeur les hommages de sa filiale et respectueuse considération.

Pour le Comité central de l'A. C. J. C.,

Le chef du secrétariat général,
Ephrem Réginald BERTRAND.

En retardant.
— Le début. Je ne sais pas ce que je penserais; [illegible]
Le garçon, confidentiel. — Prenez du [illegible] de [illegible]; vous aurez tout cela à la fois.

En Russie

Les Soviets et la religion

L'IZVESTIA DECLARE QU'ON DOIT PLUTOT USER DE LA PERSUASION QUE DE LA VIOLENCE DANS LA FERMETURE DES EGLISES ET LA TRANSFORMATION DES FERMES PRIVEES.

Moscou.—Des actes comme celui de fermer une église sans le consentement de la majorité de la population, d'en enlever les cloches d'user de force, de violence ou de procédés administratifs durs dans la transformation des fermes individuelles en fermes collectives, de confisquer illégalement les propriétés des paysans, doivent cesser, dit un article très important de l'Izvestia, l'organe officieux du gouvernement soviétique.

"Il faut user plutôt des méthodes de persuasion que de la violence, continue le journal, pour amener les paysans à s'incorporer aux fermes collectives. Et les fonctionnaires qui désormais, s'écarteront de cette politique seront sévèrement punis."

"Sans doute, conclut l'Izvestia, nos ennemis vont faire entendre un formidable cri de joie en apprenant ce qu'ils considéreront comme un recul dans notre politique de collectivisme. Les masses des travailleurs savent que la retraite équivaudrait à l'abandon de nos positions à nos ennemis. Nous avons l'intention de nous fortifier en mobilisant toute notre puissance, toute notre attention et de toutes nos ressources dans un rude effort collectif. En tenant tout dans nos positions, nous créerons des conditions qui nous permettront de nous acheminer vers le socialisme complet avec toute la masse des paysans. Cette tâche est difficile, mais elle peut certainement être accomplie."

POUR PAQUES

Moscou.—Des carnavals antireligieux monstres se préparent dans Moscou et dans les autres grands centres pour le jour de Pâques sous les auspices des unions ouvrières soviétiques et de la ligue des athées militants. Des conférences, des concerts seront donnés, on fera visiter les musées antireligieux et les fermes collectives. On ne négligera aucun effort au cours de cette campagne contre Dieu, sous quelque culte qu'il soit adoré.

Fermeture de 56 églises en Russie

Moscou. — On a annoncé officiellement que 56 églises à Moscou et dans la banlieue seront fermées "à la demande du peuple et des organisations publiques." Jamais le gouvernement soviétique n'a fermé autant d'églises d'un seul coup. Le décret déclare que ces églises seront transformées en centres d'instruction et d'éducation, en écoles, en clubs ouvriers, en bibliothèques, en laboratoires, en musées, etc.

Le cardinal Hayes et la persécution religieuse en Russie

New-York.— Dans une lettre pastorale où il dénonce les "outrages blasphématoires" contre la religion en Russie, le cardinal Hayes demande de aux catholiques de la ville de s'unir par des prières spéciales. Cette lettre sera lue dans toutes les églises du diocèse.

Le cardinal Hayes parle "du caractère satanique du programme d'action des Soviets en Russie et de la propagande qu'il répandra à travers le monde dans son défi à Dieu au ciel, dans son défi à l'humanité et à la justice sur terre, dans son défi à la civilisation, à la culture et aux traditions, consacrées par des siècles de sacrifices de la part de nos pères."

Il avait des douleurs dans le dos et mal à la vessie

Un homme de la Saskatchewan a fait usage des Pilules Dodd pour les reins.

M. Anton H. Exner a été soulagé en ayant pris six boîtes.

Kilbride, Sask., le 22 mars. Spécial. — Il y a environ sept ou huit ans, j'avais la vessie enflammée et des dérangements urinaires", écrit M. Anton H. Exner, qui révèle ici, "J'avais aussi des douleurs aiguës dans le dos; à peine pouvais-je marcher. Un ami me donna deux boîtes de Pilules Dodd, je m'en procurai deux autres et [illegible]. Depuis, j'en prends trois ou quatre boîtes chaque printemps et je me trouve bien."

Les Pilules Dodd pour les reins sont purement et simplement un remède pour le rein. Elles agissent directement sur le rein, le fortifient et le mettent en état d'accomplir sa fonction de purification du sang. Les Pilules Dodd pour le rein ont été en usage en Canada durant [illegible] siècle. Elles démontrent leur vertu de guérir des pires maladies du rein, comme mal de dos, rhumatismes, dérangements de vessie et [illegible].

ENCOURAGEZ LES ANNONCEURS DU "PATRIOTE"

METHODE "QUAKER"

ETONNANTE! RECENTE!

Rend le pain facile à cuire



Une brochure attrayante et gratuite décrit comment un pain savoureux peut se faire facilement et aisément.

Vous connaissez QUICK QUAKER OATS, quel progrès dans les céréales! combien cela abrège la préparation du déjeuner! Maintenant nous voulons vous faire connaître et essayer une nouvelle et étonnante manière de faire le pain [illegible] parfaitement dû à un maître boulanger.

La QUAKER NEW EASY METHOD dispense du levain et du fatigant pétrissage, et donne du pain et "rolls" meilleurs; vous n'en avez jamais goûté de si délicieux ni de si appétissants.

Cette méthode est bien décrite et illustrée dans une jolie petite brochure dont nous serons heureux de vous faire parvenir gratuitement un exemplaire. Remplissez le coupon ci-dessous, ou demandez cette brochure à votre marchand de QUAKER FLOUR, à votre première visite à son magasin; n'oubliez pas de vous procurer en même temps un sac de QUAKER FLOUR c'est la meilleure. Elle donne d'excellents résultats quand on boulange à la "NEW EASY WAY". QUAKER FLOUR pour tous usages domestiques; elle est sûre, éprouvée dans toutes ses conditions au moulin, celle dont nous nous servons dans nos propres cuisines pour démontrer ses qualités de cuisson.

THE QUAKER OATS COMPANY,
Saskatoon, Saskatchewan.

Je désire faire l'essai de la nouvelle et facile méthode QUAKER pour boulanger. Envoyez-moi, s'il vous plaît, un exemplaire gratuit de votre livret qui explique cette merveilleuse méthode.

Nom [illegible]
Rue et résidence rurale [illegible]
P. O. [illegible]
Nom de votre Epicier [illegible]

Quaker Toujours la même Flour Toujours la meilleure

Voix du Pape

L'encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse

(suite)

A L'ETAT

De ce droit primordial de l'Eglise et de la famille en matière d'éducation, comme il ne peut provenir — nous l'avons vu — que de grands avantages pour la société de la mission éducatrice de l'Eglise et de la famille, ainsi il n'en peut résulter aucune atteinte aux droits authentiques et personnels de l'Etat, sous le rapport de l'éducation des citoyens, selon l'ordre établi par Dieu.

A) PAR LE BIEN COMMUN

Ces droits sont communiqués à la société civile par l'auteur même de la nature, non pas à un titre de paternité, comme à l'Eglise et à la famille, mais en vertu de l'autorité sans laquelle elle ne peut promouvoir ce bien commun temporel, qui est justement sa fin propre. En conséquence, l'éducation ne peut appartenir à la société civile de la même manière qu'à l'Eglise et à la famille, mais elle lui appartient dans un mode différent en rapport avec sa fin propre.

B) DEUX FONCTIONS

Or, cette fin, ce bien commun d'ordre temporel, consiste dans la paix et la sécurité dont les familles et les citoyens jouissent dans l'exercice de leurs droits et en même temps dans le plus grand bien-être spirituel et matériel possible en cette vie, grâce à l'union et à la coordination des efforts de tous. La fonction de l'autorité civile qui réside dans l'Etat est donc double: protéger et faire progresser la famille et l'individu, mais sans les absorber ou s'y substituer.

En matière donc d'éducation, c'est le droit, ou pour mieux dire le devoir, de l'Etat de protéger par ses lois le droit antérieur de nous plus haut, qu'a la famille sur l'éducation chrétienne de l'enfant et, par conséquent aussi, de respecter le droit surnaturel de l'Eglise sur cette même éducation.

Pareillement, c'est le devoir de l'Etat de protéger le même droit de l'enfant, dans le cas où il y aurait déficience physique ou morale chez les parents par défaut, par incapacité ou par indignité. Le droit, en effet, qu'ils ont de former leurs enfants, comme nous l'avons montré plus haut, n'est ni absolu ni arbitraire, mais dépendant de la loi naturelle et divine, et il est donc soumis au jugement et à l'autorité de l'Eglise, et aussi à la vigilance et à la protection juridique de l'Etat en ce qui regarde le bien commun; et de plus, la famille n'est pas une société parfaite qui possède en elle-même tous les moyens nécessaires à son perfectionnement. En pareil cas, exceptionnel du reste, l'Etat ne se substitue nullement pas à la famille, mais il supplée à ce qui lui manque et y pourvoit par des moyens appropriés, toujours en conformité avec les droits naturels de l'enfant et les droits surnaturels de l'Eglise.

D'une manière générale, c'est encore le droit et le devoir de l'Etat de protéger selon les règles de la droite raison et de la foi, l'éducation morale et religieuse de la jeunesse, en écartant ce qui dans la vie publique lui serait contraire.

Il appartient principalement à l'Etat, dans l'ordre du bien commun, de promouvoir, de toutes sortes de manières, l'éducation et l'instruction de la jeunesse: tout d'abord, il favorisera et aidera lui-même l'initiative de l'Eglise et des familles, et leur action, dont l'efficacité est démontrée par l'histoire et par l'expérience; de plus, il complétera cette action, lorsqu'elle n'atteindra pas son but ou qu'elle sera insuffisante; il le fera même au moyen d'écoles et d'institutions de son ressort, car l'Etat, plus que tout autre, est pourvu de ressources, mises à sa disposition pour subvenir aux besoins de tous, et il est juste qu'il en use à l'avantage de ceux-là mêmes dont elles proviennent (32).

En outre, l'Etat peut exiger, et, dès lors, faire en sorte que tous les citoyens aient la connaissance nécessaire de leurs devoirs civiques et nationaux, puis un certain degré de culture intellectuelle, morale et physique, qui, vu les conditions de notre temps, est vraiment requis par le bien commun.

Toutefois, il est clair que, dans toutes ces manières de promouvoir l'éducation et l'instruction publique et privée, l'Etat doit respecter les droits innés de l'Eglise et de la famille sur l'éducation chrétienne et observer, en outre, la justice distributive. Est donc injuste et illicite tout monopole de l'éducation et de l'enseignement qui oblige physiquement ou moralement les familles à envoyer leurs enfants dans les écoles de l'Etat, contrairement aux obligations de la conscience chrétienne ou même à leurs légitimes préférences.

C) QUELLE EDUCATION PEUT-IL SE RESERVER ?

Cela n'empêche pas cependant que, pour la bonne administration de la chose publique et pour la sauvegarde de la paix à l'intérieur et à l'extérieur, qui sont choses si nécessaires au bien commun et qui exigent des aptitudes et une préparation spéciales, l'Etat ne se réserve l'institution et la direction d'écoles préparatoires à certains services publics et particulièrement à l'armée, pourvu encore qu'il ait soin de ne pas violer les droits de l'Eglise et des familles dans ce qui les touche. Il n'est pas inutile d'insister ici sur cette remarque d'une façon particulière, parce que de nos jours, où se répand un nationalisme aussi exagéré que faux, et de la prospérité que plein d'exagération et de fausseté, on a coutume de dépasser la mesure dans la militarisation de ce qu'on appelle l'éducation physique des jeunes gens — et parfois même des jeunes filles — ce qui est contre la nature même des choses humaines. Souvent encore, le jour du Seigneur, cette préparation envahit outre mesure le temps qui doit être consacré aux devoirs religieux ou passé dans le sanctuaire de la vie familiale. Nous ne voulons pas du reste blâmer ce qu'il peut y avoir de bon dans l'esprit de discipline et de légitime hardiesse acquis par ces méthodes, mais seulement leurs excès comme par exemple l'esprit de violence, qu'on ne doit pas confondre avec l'esprit de force et avec le noble sentiment du courage militaire dans la défense de la patrie et de l'ordre public, comme encore l'exaltation de l'athlétisme qui, même à l'âge classique païen, marqua la dégénérescence et la décadence de la véritable éducation physique.

De plus, en général, la société civile et l'Etat sont en droit de revendiquer ce qu'on peut appeler l'éducation civique, non seulement de la jeunesse, mais encore de tous les âges et de toutes les conditions. Cette éducation consiste dans l'art de présenter publiquement à la raison, à l'imagination, aux sens des individus vivant en société, des objets qui soient de nature à provoquer la volonté au bien ou à l'y conduire par une sorte de nécessité morale, soit positivement, dans la manière même de les présenter, soit négativement, dans les moyens employés pour écarter ce qui leur serait contraire (33). Cette éducation civique, vaste et multiple au point d'embrasser presque toute l'œuvre de l'Etat pour le bien commun, ne peut sans doute être contraire aux règles du droit, et ne peut davantage se mettre en contradiction avec la doctrine de l'Eglise qui est la maîtresse divinement établie de ces règles.

D) RELATIONS DE L'EGLISE AVEC L'ETAT

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur l'œuvre de l'Etat par rapport à l'éducation a pour fondement très solide et immuable la doctrine catholique sur *La Constitution chrétienne des Etats*, si remarquablement exposée par Notre prédécesseur Léon XIII surtout dans les encycliques *Immortale Dei* et *Sapientiae christianae*: "Dieu — dit Léon XIII — a partagé le gouvernement du genre humain entre deux pouvoirs: le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil. Le premier est préposé aux choses divines, le second aux choses humaines. Tous les deux ont la suprématie, chacun dans son ordre; ils ont l'un et l'autre des limites déterminées qui les contiennent, limites tracées par la nature propre et la fin prochaine de chacun. Ainsi se dessine comme une sphère, à l'intérieur de laquelle se développe, de droit exclusif, l'action de chaque pouvoir. Mais parce qu'ils ont l'un et l'autre les mêmes sujets et qu'il peut arriver qu'une seule et même chose, sous des aspects différents, tombe sous la compétence et le jugement de chacun d'eux, le Dieu très prévoyant, dont ils émanent, doit avoir déterminé à chacun sa voie selon la rectitude de l'ordre. Les autorités qui existent ont été instituées par Dieu" (34).

Or, l'éducation est précisément une de ces choses qui appartiennent à l'Eglise et à l'Etat, "bien que d'une manière différente", comme Nous l'avons exposé plus haut. "Il doit donc régner — poursuit Léon XIII — un ordre harmonieux entre les deux pouvoirs, et l'on a comparé avec raison cette harmonie à celle qui règle l'union de l'âme et du corps. De sa nature et de son étendue, l'on ne peut juger qu'en se rapportant, comme nous l'avons dit, à la nature de chacun des deux pouvoirs, à l'excellence et à la noblesse de leur fin; l'un ayant comme fonction prochaine et propre de l'utile dans les choses qui passent, l'autre de procurer les biens célestes et éternels. Tout ce qu'il y a donc de sacré dans les choses humaines, en quelque manière que ce soit, tout ce qui se rapporte au salut des âmes et au culte divin, ou de par sa nature ou en raison de sa fin, tout cela est soumis au pouvoir et aux dispositions de l'Eglise: le reste, qui ne sort pas de l'ordre civil et politique, dépend à bon droit de l'autorité civile, car Jésus-Christ a commandé de donner à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu" (35).

Quiconque refuserait d'admettre ces principes et de les appliquer à l'éducation en viendrait nécessairement à nier que le Christ ait fondé son Eglise pour le salut éternel des hommes, et à soutenir que la société civile et l'Etat ne sont pas soumis à Dieu et à sa loi naturelle et divine. Ce qui est évidemment impiété, principe contraire à la saine raison, et, particulièrement en matière d'éducation, chose extrêmement pernicieuse à la bonne formation de la jeunesse, ruineuse assurément pour la société civile elle-même et le bien-être véritable de l'humaine communauté. Au contraire, de l'application de ces principes, la droite formation des citoyens recevrait nécessairement le plus grand secours. Les faits le démontrent pleinement à toutes les époques. C'est ainsi que Tertullien, aux premiers temps du christianisme, dans son *Apologétique*, et S. Augustin, pour son époque, pouvaient défier tous les adversaires de l'Eglise catholique; et Nous, de nos jours, Nous pouvons répéter avec ce dernier: "Eh bien! que ceux-là qui nous disent que la doctrine de l'Eglise est l'ennemie de l'Etat nous donne une armée composée de soldats tels que les veulent la doctrine et les enseignements de l'Eglise; qu'ils nous donnent des sujets, des maris, des épouses, des parents, des fils, des maîtres, des serviteurs, des rois, des juges, et enfin des contribuables et des agents du fisc, tels que les exige la doctrine chrétienne, et qu'ils osent ensuite nous dire que cette doctrine est nuisible à l'Etat; qu'ils n'hésitent pas un instant au contraire à proclamer que, là où on lui obéit, elle est le salut par excellence de l'Etat" (36).

(A suivre.)

32. P. L. Taparelli, "Essai théorique du Droit naturel, n. 922; Cf. Notre discours du 18 décembre 1927.

33. Ep. Enc. "Immortale Dei", 1 Nov. 1885.

35. Ep. Enc. "Immortale Dei", 1 Nov. 1885.

36. Ep. 138.

LES NOUVELLES

CHEZ NOUS ET AILLEURS

Nouveaux décrets de la propagande

Rome, Agence Fides.—Par décret du 12 février 1930, la Sacrée Congrégation de la propagande a nommé le R. P. Louis-A. Laperre préfet apostolique de Zezpinkai, en Mandchourie.

La préfecture de Zezpinkai a été érigée par décret du 2 août 1929, par division du vicariat de Moukden. C'est la première mission qui est confiée à la nouvelle Société des missions étrangères de Québec, dont la maison mère est à Pont-Viau.

Par un même décret du 12 février a été érigé en Australie le nouveau diocèse de Townsville et nommé le premier évêque de ce siège en la personne du R. P. Terence de Lisnore. Mgr Melinare est né à Moree, Australie Méridionale, le 1er septembre 1881. Il fit ses études à St Ivry et au collège Urbain, à Rome.

Par décret du 10 février, la Congrégation de la Propagande a changé les limites de la préfecture apostolique de Canelos et Macas, en Equateur, et a changé son nom en celui de Préfecture apostolique de Canelos.

Mort de S. G. Mgr Julien

Paris. — Mgr Julien, évêque d'Arras, vient de mourir.

Il avait été élu au Consistoire du 22 mars 1917 et avait pris possession de son siège par procuration le 1er mai suivant, sacré à la cathédrale de Rouen par le cardinal Dubois, le 8 mai. Il fut intronisé à Boulogne-sur-Mer, à cause de la guerre, le 21 mai suivant, succédant à Mgr Lobbedey.

S. G. Mgr Rotta, nonce à Budapest

Cité Vaticane.— S. G. Mgr Rotta, évêque titulaire de Thèbes, délégué apostolique à Constantinople depuis 1925, vient d'être nommé nonce à Budapest, en remplacement de S. E. Mgr Cesare Orsenigo, promu nonce à Berlin, à la place de Son Em. le cardinal Pacelli.

Recteur du Séminaire Lombard à Rome, de 1901 à 1911, Mgr Rotta a deux reprises exercé les fonctions d'internonce en Amérique Centrale. Elu évêque titulaire de Thèbes le 12 octobre 1922, il a été sacré le lendemain suivant par le cardinal Gasparri. Il est âgé de 58 ans.

Un délégué papal à Constantinople

Cité vaticane. — On considère la nomination de Mgr Carlo Margotti de la Congrégation de l'Eglise orientale, comme archevêque et délégué à Constantinople, comme un indice de la campagne que Sa Sainteté veut entreprendre pour ramener les Eglises schismatiques orthodoxes et combattre la persécution religieuse en Russie.

On croit que les principales fonctions de Mgr Margotti pour le moment seront de prendre soin des réfugiés catholiques russes et de recueillir pour le Saint-Siège tous les renseignements possibles sur la Russie.

Un journal mexicain ne publie plus de crimes

Mexico. — Le journal *Excelsior*, un des principaux quotidiens de Mexico, a annoncé qu'il élimine dorénavant les nouvelles des crimes de ses colonnes. Il prend cette attitude, dit-il, parce que ces récits de crime ne peuvent que pervertir aux lecteurs une peinture répugnante de la ville. Il se propose d'éliminer graduellement les histoires de crimes, espérant que le public apprendra à s'en passer.

Lettre du primat d'Espagne sur la situation politique

Madrid.—Le cardinal Segura y Saenz, primat d'Espagne, dans une lettre pastorale publiée, autorise les catholiques à prendre part aux affaires publiques actuelles du pays et à accepter des nominations politiques, dont ils doivent se servir pour la défense de l'Etat. Le cardinal dit aussi que les catholiques à prendre part aux partis non opposés aux doctrines du Christ ou former de nouvelles factions, qui ne doivent pas être antimonarchiques ni opposés aux principes de la religion.

Le cardinal relève que le temps présent est non seulement sérieux au point de vue spirituel, mais encore d'une importance politique considérable.

A NOTRE JEUNESSE

Les jeunes et la paroisse

Par S. G. Mgr P. Gerlier, évêque de Lourdes

Entre tous les terrains sur lesquels, hors de la famille, doit s'opérer le groupement et s'exercer l'action des jeunes, le premier est, assurément, la paroisse. Affirmation surprenante, peuvent certains. Et elle pourrait l'être, en effet, si on négligeait de l'assortir de mesures, voire d'exceptions. Mais sous cette réserve, et sauf à la préciser, il demeure vrai que le cadre normal de l'œuvre de jeunesse, au premier degré, est la paroisse.

Nous ne visons pas seulement, en parlant ainsi, les très nombreuses paroisses où aucune autre formule de rapprochement des jeunes ne se conçoit aisément, comme sont la plupart de nos paroisses de campagne ou celles des villes peu importantes. Nous donnons au principe une portée générale, et nous voudrions simplement, brièvement surtout, souligner les, parmi bien d'autres, deux des raisons qui le justifient.

Une raison d'ordre, tout d'abord, qui découle de l'organisation même de l'Eglise. La paroisse en est l'élément initial. Pie XI n'hésitait pas à déclarer, naguère, qu'elle était la "cellule primordiale de la société chrétienne"; et il s'est plu à répéter maintes fois, la refuge prenant, au cours des audiences, discours, allocution, et documents adressés à des directeurs ou présidents d'œuvres, et qui viennent d'être rassemblés en un précieux volume (1). Grouper les jeunes sur le terrain paroissial, sous l'autorité paroissiale, c'est donc, par excellence, réaliser "l'apostolat hiérarchique" tant recommandé par le Souverain Pontife.

L'œuvre paroissiale — largement ouverte à tous, en même temps que soucieuse de la formation et du rayonnement d'une élite — est celle où, normalement, le jeune homme catholique doit avoir à cœur de prendre sa place et de travailler, pour son propre bien et celui de ses frères.

1. Pie XI e l'Azione Cattolica, Roma, 1929.

Pensez pensées.

—Tenez votre âme en état de désirer qu'il y ait un Dieu, et vous n'en douterez jamais.

J.-J. Rousseau.

* * *

—Pensez toujours ce qu'on dit est un devoir, mais dire toujours ce qu'on pense est un travers.

De Sénart.

* * *

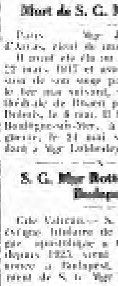
—Lorsque vous êtes choqué par les défauts d'autrui, pensez aux vôtres. — *S. Grégoire.*

—Entre l'erreur et la vérité, qu'y a-t-il? — La cloison de l'esprit. — *Raymond Roussel.*

L'INFLUENZA

"Nous avons eu, à différentes reprises, l'occasion de constater que le Novora du docteur Pierre est le meilleur remède de famille", écrit M. X. Rosenleger, de Grassau, Alta. "Tout dernièrement encore, quand ma femme, nos cinq enfants et moi-même fûmes tous atteints de l'influenza. Les enfants furent très malades, mais un traitement régulier de Novora leur rendit la santé avec une rapidité surprenante. Ce n'est vraiment pas trop dire que cette famille ne devrait se trouver sans ce remède du foyer." Cette simple et vieille médecine herbeuse possède une réputation mondiale pour le traitement et la prévention de toutes sortes de rhumes et il est bon d'attirer l'attention sur ce fait à cette époque de l'année. Le Novora est fourni exclusivement par des agents locaux nommés par le docteur Peter Fahrney and Sons Co., de Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.



L'Art d'être Heureuse

par

ANNETTE SAINT-AMANT

(Mme Donatien Frémont)

Livre de haute inspiration et de belle tenue littéraire. Débuté, cette forme attrayante, les plus belles pages que l'ancienne chroniqueuse du "Patriote" ait écrites spécialement pour les Canadiens de l'Ouest. Tout ce vous réconfort, cette lecture vous dévoilera le véritable d'une âme qui ne veut pas être délicate sensibilité et de noble sentiment: vous parlera du rôle et de la haute dignité de la femme. Prix: $1.00 seulement. Adressez: Le "Patriote de l'Ouest", Prince-Albert, Sask.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

Docteur J. E. TRUDELLE

DIPLOME EN CHIRURGIE DE L'INSTITUT CLAMART DE PARIS

Ancien élève de l'Hôpital Necker et Broca, Paris

Ex-Interne en Chirurgie à l'Hôtel-Dieu de Québec, 1912-14

Ex-Assistant à la Clinique Chirurgicale de l'Université Laval

Chirurgien de l'Hôpital Général No 6 pendant la Guerre, 1915-1919

Ex-Chirurgien Spécialiste pour maladies de la femme, Hôtel-Dieu, Université Laval.

Chevalier décoré par le Gouvernement français pendant la guerre

ADRESSE DU BUREAU 2031—11e rue Avenue

REGINA, SASK.

Téléphone—2362 et 271.

POUR VOS TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE TEINTURE adressez-vous à

HENRI MELIS

48, 10ème RUE OUEST

Téléphone 2031

Nettoyage à sec d'habits pour hommes et femmes, ou pardessus de printemps pour dames.

$1.00

MAISON BELGE

TRAVAIL SOIGNE
LAVAGE A SEC
PRIX MODERES

PRINCE-ALBERT, SASK.

THE Prince Albert Mfg Company, Limited

Faites poser des fenêtres à nous vérandas, nous ferons ce travail pour vous.

Ameublement d'Eglise, de maison et de bureaux.

Nous refaisons les planchers et toutes espèces de travaux de menuiserie ou d'ébénisterie.

TELEPHONES

Jour, 3376 — Nuit, 2813

Success Business College

PRINCE-ALBERT, SASK.

Ecrivez ou téléphonez pour toute information

Téléphone 2833 — Adresse HARPHILL BLOCK

"Hamilton Funeral Home"

M. C. HAMILTON & FILS

Entrepreneurs de pompes funèbres

25 11ème rue E. Tél: 2863—2252

PRINCE-ALBERT, SASK.

J. P. DESROCHERS

Entrepreneur en Construction

Plans et devis fournis sur demande. Renseignements gratis.

Bureau-chef: 10711—98ème rue. EDMONTON, ALTA.

BALDWIN HOTEL

Tout moderne. Saskatoon, Sask. Central. Propre. Convenable, service soigné.

Plan américain—Plan européen

$3.00 en montant — $1.25 par jour

Chambres avec douches

28 Salles de bain

Prince Albert Laundry

L'ARGENT NOUS EST L'ESPRIT MODERNE

La différence chez nous: rien comparé au prix d'achat, tout est appréciable tout aussi bien.

LAVAGE ET NETTOYAGE "SERVICE 24 HEURES"

TEL.: 2288 — 1792 6ème rue O.

PRINCE-ALBERT, SASK.

J. L. GUAY & CO.

Contracteur Général

GRAVELBOURG et WINNIPEG

EN CONSTRUCTION

Winder Club, Winnipeg; Eglise de Ponteix, Sask; Bureau de Poste, Gravelbourg; Palais de Justice, Assiniboia; Prison Provinciale, Winnipeg; Addition d'hospice, Selkirk, et autres.

"POURQUOI SOUFFRIR" pour maladies de l'estomac, du foie, arrêtez-vous du "Haymish" ou les moyens de soulagement. Prix $0.75 par la Poste.

Mrs. Geo. S. ALMAS

Dépt. P. A. SASKATOON, SASK.

Les fameuses chandelles à Saint-lieu "Olsroine". Agents exclusifs des Vins des Pères Blancs d'Algérie.

F. H. BOUTHILLIER

Associé avec F. J. Tonkin (Inc.)

Ornements d'Eglise

1003 Rue Cornwall, Chambre 4 Edifice du Club Catholique, Régina

JOHN DAISLEY

Plombier Expert en Chauffage

Réparations faites promptement. Nous sommes heureux de donner estimés pour ouvrages seuls. Le meilleur matériel, le meilleur ouvrage.

311, 11ème Rue Ouest

Téléphone 2201, Prince-Albert

L'Assurance-Vie GREAT WEST émet tous les genres de polices aux taux les plus bas.

Polices sur revenu - Polices pour enfants - Bons pour familles ou subordonnés - Annuités - Dotations, 2 à 40 ans.

Représentants

C. J. BRUSTROM, C.L.U.

Gérant — Hary

J.-A. BRODEUR — L.-A. BOILEAU

LOTS DE VILLE

Fermes dans districts de Prince-Albert, Albertville, Dreiden et Domremy

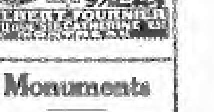
ASSURANCE de TOUT GENRE

Ecrivez ou téléphonez pour renseignements

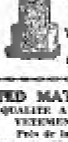
Stoddart-Nicholls Agencies, Ltd.

Chambre 4-5-6-7 Banque de Commerce

PRINCE-ALBERT, SASK.



MONUMENTS



A la portée de votre bourse

Croix en pierre, inscription complète, fret payé — $22.00

Demandez notre catalogue et comparez nos prix

Spécialement Marbre and Canadienne

30 rue Est
PRINCE - ALBERT

Fondée en 1881

Tannerie: 1784 rue Dorville

Daoust, Lalonde & Co., LIMITED

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

Tanneurs et Corroyeurs

BUREAU ET FABRIQUE

45 à 49 Carré Victoria

MONTREAL, QUEBEC

Monuments

N. PIROTTON

302-304 rue Dumoulin

ST-BONIFACE, MAN.

Dessins envoyés sur demande

TED MATHESON, LTD.

QUALITE A PRIX MODERES

VETEMENTS D'HOMMES

Près de la Banque Royale

PRINCE-ALBERT, SASK.

Hudson Bread Co., Limited

PAIN SON-MOR

Chez tous les épiciers. Envoyez votre commande

DEVENEZ NOTRE AGENT

Tél: 2835. Prince-Albert, Sask.

Tél: 2166 — Tél. Résidence: 2668

A. C. HOWARD

Représentant de la "DOMINION LIFE ASSURANCE Company"

Chambre 1 Massonic Temple

PRINCE-ALBERT, SASK.

REGARDEZ VOS CHAUSSURES

Considérez-vous que vos chaussures peuvent encore vous durer l'hiver, ne pensez-vous pas qu'elles seraient plus chaudes si vous leur faisiez appliquer des semelles, pas nécessairement de caoutchouc, mais un cuir bien chaud et très confortable; VENEZ ET INFORMEZ-VOUS.

Les patinoires seront bientôt ouvertes, vos patins sont-ils en bon état pour la saison? Si non, apportez-les chez BOUSSELL, et faites-les réparer et affiler. Nous avons des fourre-souliers en feutre, en liège et les poil de renne à 25c la paire. Nous avons aussi des lacets, courroies et des supports "Lee" pour chaussures à patins.

W. G. BOUSSELL

BOUSSELL

Avenue Centrale et 13ème rue

PRINCE-ALBERT, SASK.

BELL'S LTD.

Manufacturiers de "Extra Laying Mash" pour poules pondeuses. Pour grains de moissons, etc.

TEL: 2581 — 140, 8e rue Est

PRINCE-ALBERT, SASK.

"Confiserie Patricia"

Fruits, Tabacs, Pâtisseries et Chocolats. Crème à la glace et liqueurs douces

"Service et qualité sans pareil"

PRINCE-ALBERT, SASK.

Monuments funéraires

de toutes descriptions

J. O. BRUNET

450 rue Taché, St-Boniface, Man. Demandez notre catalogue

Lois scolaires des provinces de l'Ouest

Lors d'une assemblée du club conservateur de Hull, il y a déjà quelques semaines, M. Edgar [illegible] donna, sur la question scolaire, une très belle conférence que nous reproduisons ci-dessous.

L'orateur déclare, dès le début de sa conférence, qu'il ne veut ni défendre M. Bennett, ni attaquer M. Anderson — autrement dit qu'il ne considère pas la question des écoles de la Saskatchewan à une question d'hommes. "Ce serait, dit-il, oublier les principes pour servir les préjugés et répéter le jeu [illegible] de l'esprit de parti, qui en 1896 — écoles du Manitoba; — en 1905 — écoles du Nord-Ouest; — et en 1912, — le Keewatin; — nous a fait accepter le compromis de nos droits pour faire l'affaire de la politique." "Ceci veut dire que je ne sacrifierai pas mes convictions patriotiques au profit des rouges ou des bleus."

Il invite ses auditeurs, "à se défier de ces patriotes d'élection, partisans d'un jour qui peuvent remporter une victoire passagère, mais sont plus souvent des outils serviles contre leur nation."

Il rappelle ceux qui, en 1893, ont promené dans Québec le cercueil de Louis Riel mais qui, sept ans plus tard, en 1896, se sont alliés aux ennemis pour trahir les droits de la minorité catholique du Manitoba, trahison couronnée par l'acceptation d'un second recul pour nos droits en 1905, lors de la constitution de l'Alberta et de la Saskatchewan.

M. Boutet se hâte de déclarer que si le gouvernement Anderson porte atteinte aux droits de la minorité catholique en Saskatchewan, il resterait contre ce gouvernement, s'il était électeur de cette province, comme il l'a fait contre le gouvernement d'Ontario, tant qu'il a maintenu le règlement XVII; comme il l'aurait fait contre le régime libéral Norris du Manitoba, quand il a aboli les écoles séparées; contre M. Martin, libéral de la Saskatchewan, quand il a restreint les droits du français dans les écoles de cette province, en 1918; contre le régime libéral King-Fraser, au Nouveau-Brunswick de 1872 à 1892 qui a aboli les écoles séparées de cette province; contre le régime libéral Amand et [illegible] de 1867 à 1872 qui a aboli les écoles séparées dans la Nouvelle-Écosse et enfin contre l'administration libérale de Ross en Ontario qui, en 1890, a aboli les manuels français dans nos écoles.

"Si Anderson doit crouler sous les autres, j'aurais assez de courage et de sincérité pour ne pas suivre l'exemple de l'honorable Alexandre Taschereau, qui envoyait un télégramme de félicitation au chef libéral Norris au Manitoba, au lendemain de ses élections, non plus que l'exemple de M. King, qui n'a pas hésité à accepter ce même Norris comme son candidat, en 1925, et qu'il a ensuite nommé à la commission des chemins de fer, à $10,000 par année, comme sa récompense pour avoir aboli nos écoles catholiques au Manitoba.

"Je ne suivrai pas non plus l'exemple de l'hon. M. Rinfret qui déclarait dernièrement, à Montréal, ces jours derniers, que les minorités ont toujours joui de la plénitude de leurs droits sous les régimes libéraux, alors qu'il est établi que c'est le parti libéral qui a aboli les écoles catholiques du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba, sans que les pontifes d'élection aient fait entendre la moindre protestation.

"Si l'on place le problème scolaire de la Saskatchewan dans son domaine provincial, nous n'avons qu'une attitude à tenir: rester solidaires de la minorité envers et contre tous.

"Mais si l'on transporte la question dans le domaine fédéral, on doit le faire non pas pour favoriser un parti ou un autre, mais pour aider, si possible, la minorité catholique de la Saskatchewan.

"Depuis quelques mois, certains hommes du parti libéral se sont attaqués à M. Bennett, en le disant directement responsable dans l'affaire Anderson, sous prétexte que M. Anderson est conservateur.

"Ceux-là ont-ils fait de même en 1925 à l'égard de M. King dans l'affaire Norris?

"Aux prochaines élections, si M. Bennett acceptait comme son candidat fédéral Anderson, je le condamnerai.

"Bien plus, si l'on me prouve que M. Bennett a refusé d'aider au règlement équitable de cette question, je le condamnerai encore.

"Pour le moment, je peux affirmer catégoriquement que M. Bennett et qu'il a accepté sa part de [illegible] s'est préoccupé de cette question, responsabilité qui est moins grande toutefois que celle de M. King parce qu'il n'est que le chef de l'opposition."

Il passe ensuite à l'historique des lois scolaires de l'Ouest.

"Au lendemain de la Confédération, le Canada acheta de la compagnie de la Baie d'Hudson l'immense Territoire du Nord-Ouest et cet achat fut ratifié par un acte impérial — Rupert's Land Act, 1868 — qui donnait en même temps au parlement fédéral le pouvoir de gouverner ce territoire et d'y établir des provinces. En 1870, une première loi fut adoptée par le gouvernement fédéral McDonald pour déterminer l'administration des terres de ces territoires qui s'étendaient du Manitoba jusqu'à la Colombie anglaise.

"Cette loi de 1872 posait pour la première fois le principe des écoles séparées dans cette partie du pays. Mais ce ne fut qu'en 1875 qu'elle reçut sa forme à peu près définitive.

"C'est le point de départ de la question: l'acte de 1875 consacrait le principe des écoles séparées dans les Territoires du Nord-Ouest. Et enfin en 1884, le gouvernement de ces territoires a établi un régime scolaire tel qu'il en existe un dans la province de Québec aujourd'hui.

Voici le texte de l'article 11 de la loi de 1875:

"Le lieutenant-gouverneur en conseil rendra toutes les ordonnances nécessaires au sujet de l'instruction publique; mais il y sera toujours décrété qu'une majorité des contribuables d'un district, ou d'une partie des territoires, ou d'aucune partie moindre ou subdivision de ce district ou de cette partie, sous quelque nom qu'elle soit désignée, pourra y établir des écoles qu'elle jugera à propos, et imposer et percevoir les contributions ou taxes nécessaires, à cet effet; et aussi que la minorité des contribuables du district ou de la subdivision, qu'elle soit protestante ou catholique romaine, pourra y établir des écoles séparées et qu'en ce cas les contribuables qui établiront des écoles protestantes ou catholiques romaines séparées, ne seront assujettis qu'au paiement des contributions ou taxes qu'ils s'imposeront eux-mêmes à cet égard."

"Pour éclairer ce texte, nous pouvons le résumer: la majorité pourra établir l'école qu'elle jugera à propos et la minorité une école séparée. Cette loi posait aussi le principe de la réserve scolaire.

"Pour comprendre cette législation, il suffit de dire que le fédéral gardait pour lui le domaine public: les ressources naturelles et il était établi qu'une partie des fonds de la vente des terres destinées du domaine public devait être affectée aux fins de l'instruction publique et que les écoles publiques et séparées devaient en recevoir leur part proportionnelle.

Un mouvement se dessina en 1882 pour faire remettre à la province du Manitoba son domaine ainsi que les terres scolaires, mais sir John MacDonald s'y refusa précomptoirement et déclara que la réserve scolaire avait été mise à perpétuité sous la sauvegarde du parlement fédéral.

Et encore aujourd'hui le parlement fédéral est le gardien de ces terres de même que du domaine public des provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

A titre de premier ministre du pays, M. King est le fiduciaire, le gardien, des droits des écoles séparées et publiques de ces trois provinces puisqu'il détient les terres et les revenus qui en découlent pour les frais de l'instruction publique.

Si M. Anderson viole nos droits, c'est le devoir de M. King d'intervenir pour rétablir la minorité dans ses droits.

Revenons à 1875: ce régime fut aboli en 1892 et on a substitué en 1901 un nouveau régime, par les ordonnances 29 et 30.

Ces ordonnances comme celles de 1894, nous dépouillèrent des droits que nous avait reconnus la loi de 1875.

Ces ordonnances ont été incorporées en 1905, dans la constitution de la Saskatchewan, dans les lois scolaires de cette province en 1915 — chapitre 23, section 173 — et enfin dans les statuts refondus de la Saskatchewan en 1920, c. 110, section 179.

Mgr Langevin, en 1905, disait ceci: "Nous n'avons plus d'écoles confessionnelles; pourtant la constitution des Territoires du Nord-Ouest, en 1875, nous donne un droit réel à l'école confessionnelle et l'hon. ministre de la Justice — sir Charles Fitzpatrick — a établi clairement que le gouvernement fédéral avait le plein droit de nous rendre ce droit dont plusieurs ordonnances, dont surtout celles de 1894 et de 1901 nous ont injustement dépouillés."

En effet, sir Charles Fitzpatrick alors ministre de la Justice du gouvernement fédéral, déclarait, le 8 juin 1905, que la loi de 1875 "reste en vigueur aujourd'hui dans les Territoires du Nord-Ouest" — Débats des Communes 1905, pp. 7284-7285. Et il affirmait encore que les droits de toute classe de personne "étaient garantis dans ces territoires par la loi de 1875" — pp. 7285.

Donc, de l'aveu même de sir Chs Fitzpatrick et de S. G. Mgr Langevin, le parlement fédéral pouvait, en 1905, passer outre les néfastes ordonnances de 1894 et de 1901 pour rétablir dans les territoires du Nord-Ouest et notamment dans la nouvelle province de la Saskatchewan les droits dont la minorité catholique avait été dépouillée.

Le gouvernement fédéral, en 1905, fit soudainement volte-face et proposa un amendement pour imposer à la Saskatchewan et à l'Alberta, non pas le régime de 1875, mais celui de 1901.

Et maintenant, je laisse à Mgr Langevin le soin d'interpréter l'article 16 de la loi de 1905.

"Le vote du parlement fédéral d'Ottawa en date du 29 juin dernier, a admis et maintenu notre droit à des écoles séparées quoique neutres, avec la fameuse demi-heure d'enseignement religieux à la fin de la classe du soir, soit dans les écoles séparées, soit dans les écoles publiques.

"Cela veut dire que nous pourrons, dans les localités où les catholiques sont en minorité — ce qui est l'exception — former des districts scolaires distincts, y élire des commissaires d'écoles; percevoir des taxes des contribuables catholiques; ce sont là des avantages réels surtout au point de vue matériel, mais au point de vue catholique, c'est trop peu, car l'école sera absolument neutre, c'est-à-dire qu'il n'y aura ni livres catholiques, ni signes de religion, c'est-à-dire point d'atmosphère catholique et surtout point de contrôle de l'Église ni de la formation des maîtres et des maîtresses catholiques."

Autrement dit, par le volonté du parlement fédéral, en 1905, les catholiques de la Saskatchewan, en 1905, étaient dépouillés des droits que leur avait reconnu la loi de 1875.

Le 28 juin 1905, M. Bergeron, député de Beauharnois, appuyé par M. Henri Bourassa, proposa un amendement reconnaissant aux catholiques de ces deux provinces le droit d'avoir des écoles administrées comme celles de la province de Québec. Cet amendement fut rejeté par un vote de 121 à 7.

Les seuls sept députés qui ont appuyé les droits de la minorité catholique de la Saskatchewan méritent que l'on grave leurs noms dans notre mémoire. Ils sont MM. Bergeron, Henri Bourassa, Armand Lavergne, Léonard, l'hon. F.-D. Monk, le docteur Paquet et M. Morin.

Parmi ceux qui s'y sont opposés, ne mentionnons que les vivants: l'histoire se chargera des autres. — Il les nomme.

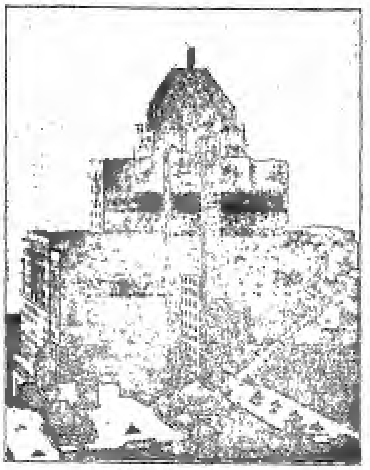
Trois sont aujourd'hui sénateurs, l'un est ministre, l'autre occupe une charge importante à la Chambre des Communes.

Si l'amendement de Bergeron-Bourassa avait été adopté, Anderson, pas plus que d'autres, eût pu porter atteinte à nos droits. Mais la porte a été ouverte.

Et, en terminant, je veux ajouter que ni M. Bennett ni M. King, ni même M. Anderson ne sont autant en cause que nos coreligionnaires de la Saskatchewan. Pour ma part, je reste solidaire avec eux, et je regrette l'impossibilité d'être de quelque utilité pour eux. Ils ont toute ma sympathie parce qu'ils ont été sacrifiés en 1892 et en 1905 et parce que M. Anderson, dans le domaine provincial et M. King dans le domaine fédéral, viennent encore les sacrifier en remettant à la Saskatchewan ses réserves.

Mais quelles que soient les vicissitudes du droit et de la justice, il y a des principes qui ne meurent pas, parce qu'ils survivent à tout.

Nouvelle aile au "Royal York"



La gravure ci-dessus fait voir l'annexe du gratte-ciel hôtel "Royal York" que le Pacifique Canadien a fait construire. Cet immense à Toronto et auquel il était déjà, lors de son ouverture, ajouté une nouvelle aile de 100 chambres. Les travaux sont passablement avancés, même un peu le pour lui. Cette aile d'ajoute en effet au centre de la [illegible] et la structure métallique est déjà terminée. Avec cette addition, le nombre de chambres du "Royal York" est porté à 1,[illegible]. L'hôtel permettra [illegible] plus.

Concerts du Pacifique Canadien irradiés au États-Unis

La puissante chaîne de postes émetteurs de la *National Broadcasting Company* vient de conclure avec le Pacifique Canadien une entente par laquelle elle acceptera pour radiodiffusion aux États-Unis toute une série de programmes musicaux exécutés sous les auspices de notre grande compagnie de transport. Cette décision, que vient de rendre publique le président du Pacifique Canadien, M. E.-W. Beatty, est particulièrement intéressante, parce qu'elle marque une initiative nouvelle de la part de la *National Broadcasting Company*, en même temps qu'elle constitue un éloquent témoignage d'appréciation pour l'heure musicale qu'irradie depuis quelques semaines, chaque vendredi soir, le Pacifique Canadien. C'est en effet la première fois que des programmes réguliers canadiens seront irradiés par la grande compagnie d'émissions américaine.

D'après cette entente, le Pacifique Canadien fournira à WJZ et autres postes de la National Broadcasting, par l'intermédiaire de son poste affilié de Toronto, une série de concerts canadiens exécutés par des artistes canadiens. Cette chaîne comprend douze postes très puissants dont WJZ, WTIC et KDKA, disséminés dans les districts les plus peuplés des États-Unis. On estime par exemple que ces douze postes desservent une population de soixante millions d'auditeurs et récepteurs. La publicité qui résultera de cette entreprise radiophonique sera conséquemment formidable et d'une grande valeur pour le Canada.

Les programmes qui seront ainsi irradiés seront de deux catégories, l'une comportant une série d'opérettes et d'opéras-ballets interprétés sous la direction d'Alfred Heather, avec le concours de la petite symphonie de Rex Battle ou de son quatuor à cordes Royal York, selon les circonstances. Les concerts seront donnés le dimanche soir à partir du 6 avril.

La deuxième série de concerts, qui sera inaugurée le 9 avril, consistera en musique populaire exécutée par l'orchestre de danse de l'hôtel Royal York, sous la direction de Fred Culley. Ces derniers concerts auront lieu le mercredi, à partir de minuit. Cette nouvelle ne manquera sûrement pas d'intéresser vivement le public radiophile.

ORNEMENTS D'EGLISE

Calices, Ciboires, Ostensoirs, Chandeliers et Croix d'Autel, Lampes, Fleurs, Soutanes, Articles de piété, Banc d'École, etc.

En Gros

La Compagnie F. J. TONKIN, Limitée

[illegible] BUILDING, WINNIPEG, MAN.

N. FOURNIER, [illegible] — W. [illegible]

VICTOR MATHIEU, N. P.

Notaire du Cinq Diocèses.

PRETS A 5½% POUR UNE DUREE DE CINQ ANS

(sans hypothèque sur les immeubles)

aux Diocèses, Paroisses, Communautés religieuses de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta.

BUREAU: 96, RUE ST-JOSEPH — QUEBEC

Téléphones: 2-[illegible] et 2-[illegible]

CLOCHES D'EGLISE



de la Célèbre fonderie Paccard, d'Annecy-le-Vieux, Haute-Savoie, FRANCE.

Nous avons toujours en magasin à QUEBEC, des cloches neuves et d'occasion.

Nous avons aussi une MACHINE pour sonner les Cloches en branle, qui est installée à notre atelier à QUEBEC.

Cette Machine est très recevable à tous les points de vue.

Représentants-Généraux au Canada et aux États-Unis

C. Emile Morissette Ltée — Z. O. Tourangeau

[illegible] rue Lafontaine, QUEBEC — [illegible] rue St-Hubert, MONTREAL

COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Les Frères de la Charité

Dans le parterre de la vie religieuse, à côté de massifs superbes, il est d'humbles fleurs qui, tout en n'attirant pas les regards, laissent cependant échapper un parfum suave et bienfaisant. C'est d'un de ces modestes Instituts, des Frères de la Charité, que nous voudrions entretenir les lecteurs du *Patriote*.

Aux jours qui suivirent les temps troublés de la Révolution, alors que de multiples détresses réclamaient les secours d'une affectueuse et forte charité, Dieu suscita sur le sol de la Belgique un homme au grand cœur, le chanoine Triest. De ce prêtre éminent, un écrivain, Adolphe Siret, a pu dire qu'il avait été "l'exemple le plus complet de la charité que les temps modernes aient produit."

Pour exercer dans son œuvre de charité [illegible], il fonda quatre congrégations encore existantes aujourd'hui. Deux de celles-ci sont très florissantes et couvrent la Belgique de leurs maisons. Mais depuis longtemps déjà, les membres de ces Instituts ont dépassé les frontières de ce petit pays qui entre [illegible], et on les trouve en Angleterre, en Irlande, au Canada, aux États-Unis, en [illegible], à Java et ailleurs.

La plus connue des fondations du chanoine Triest est la Congrégation des Frères de la Charité.

Celle-ci prit naissance à Gand, en novembre 1807. Sous le patronage de saint Vincent de Paul, elle se consacre depuis lors au dévouement envers le prochain sous toutes ses formes. C'est en février 1865, qu'à la demande du vénérable Mgr Bourget, évêque de Montréal, quatre religieux de cet Institut arrivèrent au Canada. Ils s'occupèrent d'abord des vieillards pauvres, sous les libéralités de M. Olivier Berthelet, le grand bienfaiteur de Montréal, ils purent après des débuts d'une pauvreté extrême, faire l'acquisition d'un terrain et ériger l'Institut Saint-Antoine d'aujourd'hui. C'est alors que leur furent confiés des centaines de jeunes gens plutôt dignes de pitié que de blâme, et, qu'ils voulurent établir une école ramener au [illegible] dans le chemin de l'honneur et de la vertu.

Depuis cette date déjà lointaine, les Frères de la Charité ont multiplié leurs œuvres en Amérique. A côté d'autres maisons où ils s'efforcent jour et nuit de soulager toutes les misères physiques et morales, ils possèdent plusieurs établissements où ils donnent l'instruction et l'éducation à l'enfance et à la jeunesse.

Vous avez peut-être déjà rencontré un de ces braves éducateurs, dont le costume religieux si modeste et si seyant impressionne vivement. Tout de noir vêtus, portant par-dessus leur habit religieux un long scapulaire noir, retenu à la taille par une ceinture à laquelle pend au côté droit un long chapelet, ils s'en vont sans bruit semant les bienfaits sur leurs pas. En classe, pas plus qu'ailleurs, ils n'oublient que leur devise est "Deus caritas est", Dieu est charité.

D'après l'esprit de leurs constitutions, approuvées définitivement par Sa Sainteté Léon XIII, en 1899, les Frères de la Charité cherchent dans une vie très fervente leur sanctification personnelle et l'efficacité de leurs œuvres.

Très dévoués envers la Reine du Ciel, ils ont depuis un siècle et quart, le saint devoir de réciter quotidiennement et en chœur son office.

Leur supérieur général actuel est le T. R. Frère Philibert, ancien provincial au Canada durant huit ans et un homme très au courant des choses canadiennes. Il a succédé, en décembre 1922, au T. R. Frère Amédée, qui dirigea les destinées de l'Institut près de quarante ans et qui a laissé le souvenir d'un homme éminent par sa science et par ses vertus.

Sous son administration, la Congrégation des Frères de la Charité a pris un essor merveilleux. Le concours que ce noble religieux apporta au soulagement des misères humaines lui valut les insignes de haute considération de la part du Saint-Siège et de plusieurs gouvernements d'Europe.

Pour nous, avant de clore ce trop bref article, nous joignons le vœu que de nombreux jeunes gens aillent frapper chez les Frères de la Charité, afin de s'enrôler dans la pacifique milice des enfants du chanoine Triest, de se joindre aux fils spirituels de celui que ses contemporains nommaient le saint Vincent de Paul de la Belgique.

UN AMI DE L'INSTITUT

N. B. — Pour plus amples renseignements, veuillez bien s'adresser au supérieur provincial, à Saint-[illegible], P. Q., ou au Frère recruteur, [illegible], rue Notre-Dame-est, Montréal, P. Q.

[illegible]

Sur le boulevard

— As-tu réclamé à Victor ce qu'il te doit?

— Ma foi, je lui ai envoyé un petit mot.

— Et?

— Il m'a répondu par un gros!

Petit Bottin du Monde Professionnel

"ON TROUVE SES BONS CONSEILS A LA BONNE ENSEIGNE"
VERITE DE LA PALISSE

J. J. MacISAAC, LL. B.
Avocat - Notaire
Mitchell Block, Chambre 9
Téléphone 2[illegible]
PRINCE-ALBERT — SASK.

Dr T. Erskine-Patterson
D.N.S., Ph.C., N.D.
CHIROPRACTICIEN
[illegible] Collège Canadien de Chiropractique [illegible] de la Saskatchewan 1918
192 Canada Bldg. PRINCE-ALBERT

JOHN G. DIEFENBAKER
M.A., LL.B.
Avocat, Procureur
CHAMBRES 1 et 2
[illegible]
PRINCE-ALBERT, — SASK.

[illegible] de l'Hôpital N.-D. Montréal, [illegible] de New-York et Chicago
Dr J. P. DESROSIERS
MEDECIN-CHIRURGIEN
Chirurgie et Maladies de la femme
[illegible]
SASKATOON, — SASK.

A. C. Murch & H. J. Fraser
ont le plaisir d'annoncer qu'ils pratiqueront le droit sous le nom de
MURCH & FRASER
Suites 6, 7 et 8 McDonald Block.
PRINCE-ALBERT, — SASK.
[illegible] — Téléphone — [illegible]

ADRIEN DOIRON, B. A.
Avocat, Procureur et Notaire
VONDA, SASK.

TELEPHONE 2[illegible]
Dr J. A. CARRISS
DENTISTE
Appareil Rayons-X Moderne
11-12 Nouvel Édifice Knox
PRINCE-ALBERT
Au-dessus de Woolworth

[illegible], D.D.S.
G. R. [illegible], D.D.S.
Dentistes
Suite No. 1 Édifice Mitchell
Radiographie des dents
TELEPHONE 2[illegible]
PRINCE-ALBERT — SASK.

Dr Victor BOURGEAULT
Ancien externe des hôpitaux de Paris. Spécialité: maladies des voies urinaires.
Tél.: [illegible] — [illegible], SASK.

Dr J. E. REINHORN
DENTISTE
[illegible]
GRAVELBOURG, SASK.
Téléphone 12 — [illegible]

DR LEO LANGLOIS
MEDECIN-CHIRURGIEN
Des hôpitaux de Chicago
Traitements électriques et [illegible] Ultra-Violets, Maladies de la femme
[illegible]
PRINCE-ALBERT — SASK.

T. C. DAVIS, K.C.
[illegible] Attorney General pour la Saskatchewan, annonce qu'il retourne à la pratique active du droit à Prince-Albert sous le nom de
DAVIS & DAVIS
Chambre [illegible]
PRINCE-ALBERT, — SASK.

Corrigeons-nous!

A propos de divisions territoriales

Concession.

En français, concession signifie: abandon fait à quelqu'un de la libre disposition d'une chose. Ex.: obtenir la concession d'une terre dans le domaine national. Par extension, ce terme se dit aussi des terrains concédés et particulièrement des terres que l'État donne à des particuliers dans une colonie nouvelle, à condition qu'ils les défrichent et les cultivent. Ex.: on lui donna une concession dans la Nouvelle-France.

Au Canada, concession se dit en outre d'une suite de terres voisines les unes des autres et situées hors des villes et des villages, mais ne comprend pas généralement les rangs au bord de l'eau. Ex.: Sa terre est dans la [illegible] concession. Cet emploi de concession, pour désigner une suite de terres concédées autrefois à des colons par l'État ou par un seigneur, ne peut se justifier. Voir le mot rang.

On se sert aussi, au Canada, de la locution les concessions pour désigner la campagne hors des villages, au loin des terrains ouverts à la colonisation, plus récemment que le lieu où l'on parle. Ex.: Il demeure dans les concessions, il est allé s'établir dans les concessions. On devrait dire: Il demeure en pleine campagne, hors du village, au bout du village, selon le cas; il est allé s'établir dans une colonie nouvelle.

Côte.

Ce mot se dit, en France, des rivages de la mer. Ex.: côte escarpée; les côtes de France; les habitants des côtes. Par extension, il se dit des habitants des côtes. Ex.: Toutes les côtes avaient couru aux armes.

Chez nous on donne le nom de côtes aux bords du Saint-Laurent, aux rangs en général, et particulièrement à la suite des terres qui aboutissent au Saint-Laurent. La côte est, ordinairement, la [illegible] ou le rang du bord de l'eau, surtout des bords du Saint-Laurent.

Commune.

La commune, en France, est une ville, un bourg, un village ou une réunion de hameaux formant une unité territoriale, sous la juridiction administrative d'un maire assisté d'un conseil municipal. C'est une municipalité. Ex.: habiter une commune importante.

Au Canada, le terme de commune s'emploie pour désigner le terrain qui, dans une municipalité rurale, sert ou a servi de pâturage commun aux animaux de ferme de cette municipalité ou d'une section de cette municipalité. L'emploi de ce terme est tombé en désuétude. Aujourd'hui, il faut dire: pâturage communal, ou tout simplement: communaux.

Cité.

La cité, en France, est l'ensemble des habitants d'une ville. C'est une collectivité, un corps social et moral, une sorte de personnification. Pour désigner le territoire d'une ville, l'agglomération des maisons qui y sont construites, on se sert généralement du mot ville; cité n'est alors usité que dans la poésie et dans le style soutenu; c'est ainsi que Racine a écrit:

"Le Seigneur a détruit la reine des cités."

On dira fort bien: notre cité, c.-à-d. la population de notre ville, a célébré avec éclat la fête nationale. Mais il faut dire: les rues de la ville et non de la cité, étaient décorées de drapeaux.

Quartier.

Ce terme s'emploie, en français, pour désigner les divisions d'une ville. Ex.: habiter le quartier Montcalm.

Au Canada, on donne le nom de quartier résidentiel, par opposition à quartier commercial, aux quartiers où il y a peu ou pas de boutiques et d'usines, où se trouvent surtout des habitations, des résidences. Le mot résidentiel ne se trouve dans aucun dictionnaire; en France, on dit quartier bourgeois. Quartier commercial est aussi une locution vicieuse; c'est quartier commerçant ou marchand qu'il faut dire.

Bourg.

Un bourg, en France, est un grand village où il se tient des marchés.

La plupart des municipalités que les lois canadiennes désignent sous le nom de ville — town en anglais — sont des bourgs.

Faubourg.

On donne, en France, le nom de faubourg, à toute partie d'une ville qui est au-delà de ses portes et de son enceinte. Ex.: le faubourg St-Jean, à Québec.

Faubourg ne peut s'employer pour désigner un village ou un simple hameau. C'est donc à tort qu'on dit quelquefois chez nous: Aller au faubourg, aller au bureau de poste du faubourg, en parlant d'un village ou du bureau de poste d'un hameau.

Fort.

Un fort est un ouvrage de terre ou de maçonnerie destiné à protéger une ville, un port, un passage, etc. Ex.: le fort de Beauport [illegible] qui était destiné à protéger l'entrée du port de Québec.

C'est à tort que l'on donne quelquefois, au Canada, le nom de fort à certains villages qui étaient autrefois fortifiés afin de résister aux attaques des sauvages, ou même à certains villages, à certains petits hameaux, qui n'ont jamais été fortifiés. Il faut dire: le village, et non le fort de Verchères, à moins qu'on ne veuille parler de l'ancien fort où s'illustra Madeleine de Verchères.

Bien.

On lit dans le dictionnaire de l'Académie — édition de 1877 — à propos de ce mot: "Il se dit quelquefois, absolument, d'un bien de campagne, d'une propriété rurale. Il a un petit bien à quelques lieues de la ville. Il vit dans son bien, sur son bien." Cette locution, sans doute en désuétude, depuis 1877, en tout cas, elle ne se trouve ni dans le Dictionnaire général [illegible] ni dans le Nouveau Larousse illustré, qui sont plus récents. On fera donc bien de ne l'employer que dans la langue familière et de dire, dans la langue littéraire: bien de campagne, propriété rurale.

Notons, en passant, que bien, pris absolument, n'a jamais eu, en France, le sens de bien sols ville, ni celui de terre paternelle. Il est donc incorrect de dire: Il possède un beau bien à Montréal; c'est lui qui a hérité du bien.

Lot.

Ce terme s'emploie, en France, pour désigner les parties du terrain qu'on a divisé en lopins à bâtir. Mais il ne paraît pas avoir cours dans la langue de la bonne compagnie, et il vaut mieux employer les locutions morceau de terre, lopin de terre, de préférence à lot, quand on parle d'une section de terre ou de terrain.

On donne aussi, chez nous, le nom de lot aux terres dont se composent les rangs. Laissons ce terme à l'administration et, dans la langue commune, disons tout simplement: terre, terrain, domaine. Lopin de terre ne serait pas, semble-t-il, un équivalent exact, car cette locution se dit surtout d'un petit morceau de terre, d'un champ, d'une partie d'un domaine.

Sucrerie.

Une sucrerie, d'après les dictionnaires de bon usage, est le lieu où l'on fait du sucre, comme celui où l'on raffine le sucre. On peut donc donner le nom de sucrerie à la maisonnette où se fabrique le sucre d'érable, à la cabane à sucre.

Mais rien ne justifie l'emploi de sucrerie pour désigner le peuplement d'érables, l'érablière — ce mot a de la consonance, bien qu'il ne soit pas admis dans le français commun, — où, d'ordinaire, on établit les sucreries. Il faut dire: forêt d'érables, peuplement d'érables à sucre, qu'on ne préfère employer le néologisme canadien érablière. — Conservez ce feuillet. — A suivre.

Le Comité d'étude de la Société du parler français au Canada.

L'abolition du français dans les écoles

Brantford, Ont. — L.-H. Saunders, de London, grand maître des Orangistes, parlant à l'assemblée annuelle de la *Grand Orange Lodge of Ontario*, exprima des doutes au sujet de l'attitude de l'opinion publique sur l'enseignement du français dans l'Ontario. Le grand maître croit que le public ne serait pas en faveur de l'abolition de cette langue dans les écoles.

Parlant de l'agitation périodique contre cet enseignement, M. Saunders, déclara que les orangistes devraient se contenter "pour le moment" du moins de voir à ce que l'anglais soit enseigné à tous les enfants sans avoir égard à la nationalité.

Les orangistes doivent continuer de monter la garde auprès de la langue et combattre tous les projets ayant pour but de substituer une autre langue à l'anglais comme principal moyen de communication au Canada. Il se déclara également catégoriquement opposé aux règlements demandant la connaissance du français pour les officiers des armées de terre et de mer et pour l'avancement des employés du service civil. "Nous devons mettre nos principes en accord avec nos actes, comme nous en avons le droit."

L'opposition des orangistes à l'enseignement de la grammaire et de la littérature françaises et de toute matière dans la langue française est toujours la question vitale. C'est ce qui ressort actuellement du discours de M. Saunders.

Il se déclara également opposé à la campagne qui se fait actuellement dans le but de donner aux écoles séparées une juste proportion des taxes scolaires des corporations et des compagnies d'utilités publiques.

[illegible] notre Canada, veuillent approuver qui ne désapprouve pas pareille conduite.

Pareille lutte de races et de religions, et toute division en général sur des terrains de cette nature, sont préjudiciables à l'avancement et au progrès. Non seulement elles arrêtent toute marche en avant, mais, comme il arrive pour les batailles sur terre et sur mer, elles dévastent des régions qu'il faudra remettre sur pied, avant de les placer sur la voie du progrès.

Charles MICHAUD.

"Le Progrès du Saguenay"

Sous la signature de Philippe, Le Progrès du Saguenay [illegible]:

Le projet de loi de M. Anderson, premier ministre de la Saskatchewan, prohibant les emblèmes et les costumes religieux dans les écoles publiques a été voté...

Il y a encore d'autres amendements à la loi scolaire qui s'en[illegible].

Certes, par le malaise que cela dénote, par l'étroitesse d'esprit que cela révèle, par les conflits sérieux que cela cause, par la désunion que cela crée entre concitoyens et par les ressentiments dont c'est le germe, l'affaire est très malheureuse. Mais de là à croire que tout est perdu: non! Le bon sens des Canadiens de la Saskatchewan, à quelque parti, langue ou religion qu'ils appartiennent, viendra à prendre le dessus. Quant à nos coreligionnaires et à nos compatriotes, on considéra que les difficultés nouvelles, suscitent des énergies nouvelles; que si elles abattent les âmes sans courage, elles ne font que stimuler davantage les âmes généreuses.

"Esprit de secte"

"L'esprit de secte est absolument mort en ce qui a trait aux écoles publiques en Saskatchewan, déclare l'hon. Anderson. Je tiens à déclarer formellement que je ne suis ni antifrançais, ni anticatholique, mais que je suis profondément opposé à tout esprit sectaire dans les questions d'enseignement public."

On a souvent vu un assassin, les mains encore rouges du sang de sa victime, nier son crime, dit *Le Nouvelliste*.

Le tunnel sous la Manche

Londres. — Les comités qui ont étudié le projet de tunnel sous la Manche entre l'Angleterre et la France ont publié un rapport où ils disent qu'ils ne voient aucune impossibilité de se prononcer avant qu'on ait éprouvé le fond par un tunnel d'essai. Si la tentative réussit, on aura démontré la possibilité des tunnels sous la Manche pour la circulation générale.

PUBLICATIONS

L'encyclique de Pie XI sur l'éducation de la jeunesse

La plupart ont lu dans quelque journal le magistral document que le Pape vient de publier sur l'éducation chrétienne de la jeunesse. Quels sont les droits et les devoirs en cette grande question de l'Église, de la famille et de l'État; puis quels principes, quelles règles faut-il suivre dans les matières, ce qui s'y rattachent; caractère de l'enseignement, choix des maîtres, coéducation, etc.; tous ces sujets, le Pape les traite à fond à la lumière de la doctrine catholique. L'enseignement qu'il donne doit guider tous les fidèles. Et c'est pour cela qu'un tel document doit être conservé et relu comme un livre de chevet. Aussi l'École sociale populaire a-t-elle cru répondre aux vœux d'un grand nombre en publiant en brochure cette encyclique, augmentée d'une table de matières détaillée. Cette brochure en fait un opuscule de 54 pages. Elle se vend 25c l'unité, $2.00 la douzaine, $15.00 le cent. Une remise de dix pour cent sera faite sur toute commande de plus d'une cent. En vente à l'Action paroissiale, 1260, rue Bordeaux, Montréal.

Bilinguisme en Canada

Nous nous en voudrions grandement de laisser passer inaperçu le précieux témoignage rendu au bilinguisme, au Canada, par sir Henry Thornton, président des Chemins de fer de l'État. Sur Henry parlait dernièrement devant les membres de l'Institut des ingénieurs du Canada, réunis en convention nationale, dans une salle du Château Laurier, et c'est en discours prononcé en français par le [illegible] M. Desbarats, qui lui a procuré l'occasion de ses remarques.

Sur Henry, c'est assuré [illegible] cours de la convention, et a montré que nous devions [illegible] dans notre population, un sol [illegible] pays que les Canadiens français ont doté notre pays des magnifiques traditions françaises. Nous devrions être fiers aussi d'avoir un si précieux moyen d'"entente" au Canada, parce qu'ils nous garantissent l'existence et la [illegible] des belles traditions [illegible].

Pour montrer les belles qualités des Français, qui sont les ancêtres des Canadiens français, sir Henry [illegible] d'histoire française, de Charlemagne [illegible] des guerres napoléoniennes, de la guerre mondiale, et, comme conclusion, il dit que les descendants des Français, qui ont [illegible] sur leurs têtes, tant de gloire, devaient être les [illegible] dans ce pays neuf comme le notre. Puis passant à l'histoire de l'Angleterre, il traça un tableau des principaux événements qui se sont déroulés dans les Îles britanniques depuis le règne de la reine Élisabeth, et trouva que les descendants de cette vaillante race anglo-saxonne sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans la construction de l'édifice canadien.

Il a pour obtenir des résultats, il faut nécessairement la coopération entre ces deux éléments. "Je [illegible] de nous prendre d'la perfection [illegible] Thornton, qui va [illegible] et que la Providence lui préparer dans ses desseins éternels."

Ce sont là des paroles marquées au coin du meilleur civisme canadien, et nous voudrions les voir devenir contagieuses, comme cette fureur [illegible] qui sévisse si [illegible] de ce temps-ci, pour que d'autres hommes publics de chez nous s'en inspirent à leur tour.

Dans un entretien que sir Henry nous avons fait, après son discours nous lui avons demandé son opinion sur les politiciens qui exploitent les différences de races, de religion, pour des fins particulières, comme les faveurs populaires d'un parti politique.

"Cheap politicians!" nous répondit le président du Canadien National, et qui, au lieu de rendre des services à la nation, le Manitoba [illegible].

C'était absolument vrai.

Nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher cette opinion de la conduite du premier ministre, pas seulement secondé par son gouvernement, de la Saskatchewan, qui de maître d'école est devenu premier ministre de sa province par des moyens que nous connaissons, tous par des promesses dont la réalisation éventuelle faisait trembler l'élément catholique et canadien-français, et en jetant, à pleins poumons, le cri de race et de religion. M. Anderson a déjà entrepris de donner suite à ses promesses électorales. Le bonnet taillé par sir Henry Thornton et portant l'inscription "cheap politician" lui va-t-il?

Il y a quelque chose de plus grave que cela. Ici nous nous fions tendrement à la véracité d'un ministre de la couronne, M. Charles Dunning, qui occupe dans le gouvernement King le portefeuille des Finances. Dans un discours qu'il vient de prononcer à Régina, M. Dunning a affirmé que tout ce qui se passe actuellement en Saskatchewan reçoit l'approbation, quelquefois tacite, du chef conservateur fédéral, l'hon. Richard B. Bennett. M. Bennett n'a pas encore relevé cette déclaration vieille de plusieurs jours. Il n'a pas même répudié M. Anderson qui, après tout, peut être libre de ses actions comme chef provincial, mais qui n'en jette pas moins du discrédit sur tout son parti politique. Qu'on le veuille ou non, un parti est solidaire des fautes qui se commettent sous ses couleurs, où que ce puisse être, et il ne faudrait pas s'étonner, advenant des élections générales, que les gens à l'esprit aussi large que celui de sir Henry Thornton, et ils sont légion, dans

Procurez-vous L'Oiseau bleu

Quelle tragique aventure, illustrée on ne peut mieux, en page de couverture, par James McIsaac, [illegible] la partie de pêche de cousin Léopold!

Avec quelle chaleur le petit patriote Paul ne cherche-t-il pas à convaincre son ami Maurice qu'il doit lire d'abord *L'Oiseau bleu* avant toute autre revue étrangère, pour apprendre à aimer son pays et à se faire une âme canadienne.

Mlle Marie-Rose Turcot, nouvelle collaboratrice, décrit dans le *Terre du Mikado*, la splendeur des fêtes qui ont marqué le couronnement récent de Sa glorieuse Majesté Hirohito, fils du Ciel et empereur du Japon.

Mlle Alice de Valcourt nous montre dans le *Phare* la Vierge Marie, cette étoile qui guide notre nacelle vers le port.

Étienne de Lafond, en compagnie de jeunes amis de plus en plus nombreux, visite le monastère de Pierre Le Moyne d'Iberville, ce fils vaillant de Ville-Marie. Celui-ci, en mourant à la Havane, légua à sa patrie un nom plein de gloire.

L'abbé Étienne Blanchard poursuit ses intéressantes leçons de choses. Ce mois-ci, les jeunes apprendront les noms de plantes diverses, fort bien illustrées.

Pauvrette exhorte ses charmants [illegible] à la reconnaissance, qui est la mémoire du cœur, et J. M. visite, à Longueuil, le château des Le Moyne, malheureusement tombé en ruines et aujourd'hui disparu. Que de souvenirs il rappelle!

La Révolte des sorciers, de Mlle Marie-Claire Daveluy se développe avec un intérêt grandissant. [illegible], cette méchante fée, expose son plan d'attaque contre les bonnes fées et leurs alliés. Arrestation du Seigneur Polichinelle et capture de Louison et Cheta; vraiment il fait valoir ce conte.

Ce numéro contient de plus *Jeunesse*, du poète Jean Bruchési, *Ce qu'il faut lire*, *Historiettes et bons mots*, la *Correspondance* de Pauvrette, le résultat du concours de janvier 1930, etc.

Numéro gratuit sur demande. On s'abonne, moyennant 50 sous par année, en écrivant au Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste, 1182, rue Saint-Laurent, à Montréal.

C'est LA RUCHE ÉCOLIÈRE; elle vous présente une variété et un intérêt que l'on trouve rarement dans les revues destinées à la jeunesse. Un coup d'œil au sommaire nous en convaincra. Au frontispice, une belle gravure en trois couleurs: *Compassion*; puis une touchante nouvelle: *La Perche de crêpe de chine*, dont les péripéties se passent sur la voie du chemin de fer, entre Québec et Rivière-Pierre. La Page des Petits nous conte une nouvelle aventure de l'inéffable Bambinette avec sa sœur Bambochette.

M. Desrosiers, dans la page des avant-gardes de l'A. C. J. C., relate les activités des différents cercles de la société et nous invite constamment en toute un journal.

Nous lisons ensuite une charmante légende: *Le trapeur vert du soleil couchant*, où il est question d'une petite fille qui sauva sa mère de la mort.

Les amateurs de musique trouveront une belle chansonnette: *Maîbronck s'en va-t-en guerre* et les curieux des choses de chez nous liront l'histoire du Gin-seng; tandis que tous admireront la belle fable de La Fontaine, *Le Lièvre des Rats*, illustrée en deux couleurs.

Les petits et petites Français des États-Unis, n'ont pas été oubliés; ils trouveront, dans ce numéro, le 17e chapitre de l'Histoire de la race française en Amérique.

Notre roman canadien *Les Chercheurs d'or* se continue au milieu des péripéties les plus émouvantes.

Une grosse surprise est réservée aux abeilles dans le courrier. En effet, Reine-Abeille leur annonce qu'un insigne a été créé et sera distribué sous peu à toutes les abeilles comme signe distinctif de leur adhésion.

Il ne faut oublier la page *Amusements*, qui renferme de si amusantes fantaisies, et la page des concours, dans laquelle de beaux prix sont annoncés.

La Ruche écolière paraît tous les quinze jours, à 32 pages, illustrée de nombreuses gravures en couleurs. Abonnement, $1.00 par année. Envoyez cinq sous en timbres postes pour recevoir un numéro spécimen.

Adressez: LA RUCHE ÉCOLIÈRE, 30, avenue Sterling, Montréal.



LORSQU'un RHUME ou un froid vous fait ressentir des douleurs qui vous pénètrent jusqu'aux os, vous trouverez toujours un soulagement prompt dans l'Aspirin. Le mal de tête ou la douleur disparaîtra en peu d'instants. Ce remède est aussi effectif dans le cas de névralgie, rhumatisme, lumbago, etc. Aucun mal ne peut résister à l'Aspirin, si coriace qu'il soit, et ces pastilles n'affectent pas le cœur. Chez tous les pharmaciens. Vous trouverez dans chaque paquet les indications pour divers emplois. Un grand nombre de personnes les ont trouvées sans rivales dans le soulagement de diverses douleurs et de divers maux.

ASPIRIN

Aspirin is a Trademark Registered in Canada

Voici un remède que vous pouvez employer avec avantage sans discontinuer de travailler.



M. ACHILLE THERIAULT, Conducteur du C.N.R., Fraserville, Qué., en a fait l'expérience et s'en est bien trouvé. Lisez sa lettre:

"J'ai passé une partie de l'hiver incapable de travailler, souffrant de troubles intestinaux et de mauvaise digestion. Je souffrais de ces troubles depuis des années. On me recommanda le remède du Dr. N. Alphonse Sirois que j'employai et auquel je dois mon complet rétablissement. J'ai repris mon travail mais par précaution je continue d'employer le remède. Avant d'avoir essayé la POTION ANTILAITEUSE du Dr. Sirois, j'avais essayé à tour de rôle une foule de remèdes et de prescriptions, mais je n'ai jamais trouvé un remède aussi efficace et qui donne autant de soulagement sans causer aucun malaise ni inconvénient.

ACHILLE THERIAULT,
Conducteur C.N.R.,
Fraserville, Qué.

LA POTION ANTILAITEUSE
DU DR. N. ALPHONSE SIROIS

est le plus grand nettoyeur et purificateur du sang et du système.

Il soulage la constipation et facilite la digestion. Il assainit le canal alimentaire et nettoie les reins et les intestins, permettant à ces organes d'éliminer complètement les déchets, toxines et poisons qui sont la cause principale du RHUMATISME, de la GOUTTE, de l'ENTERITE et des maladies du foie, des reins, de la vessie.

La Potion Antilaiteuse du Dr N. Alphonse Sirois est aussi le remède par excellence des maladies de la femme.

Absolument inoffensif — se prend comme le thé — économique

Un paquet dure de 2 à 3 mois et ne coûte que $2.00

EN VENTE PAR TOUS LES PHARMACIENS ET LES MARCHANDS GÉNÉRAUX

Expédié poste payée sur réception de $2.00 par

DR. N. ALPHONSE SIROIS, Enr'g. — Ste-Anne de la Pocatière, Qué.



Dr. N. ALPHONSE SIROIS

Annonces Classifiées

Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce; sinon elle ne sera pas insérée. TARIF: 2 sous par mot. Minimum, 50 sous par insertion.

INSTITUTEURS DEMANDÉS

ON DEMANDE pour le mois de [illegible] un instituteur ou institutrice bilingue pour le district scolaire St-Louis No 128 avec salaire de $1,000 par année. S'adresser en mentionnant expérience à Théodule Landry secrétaire, Campi, Sask. 40-52-P.

HOMMES DEMANDÉS

JEUNE HOMME parlant les deux langues, demandé comme commis pour magasin général dans un centre canadien français. Expérience nécessaire. Bonne place pour [illegible]. Voudra bien donner références et mentionner salaire voulu. S'adresser à boîte E. L. 27, Le Patriote de l'Ouest. 2-2-C.

POSITION DEMANDÉE

JEUNE HOMME avec 4 ans d'expérience dans les affaires municipales désire position comme secrétaire de municipalité. Parle le français et l'anglais. Gradué de "B.A." conféré à l'Université du Manitoba. S'adresser à Boîte "J.N.J." Le Patriote, Prince-Albert, Sask. 41-2-C.

Canadien-Français, 31 ans, garçon instruit. Plusieurs années d'expérience dans magasin général. Bon comptable et correspondant. Initiative. Bon solliciteur. Parlant les deux langues. Bonnes références. Répondre à Z. "Le Patriote" 1-1-C

A VENDRE

¼ DE SECTION à vendre dans un centre Canadien, église, école, [illegible], à 4 milles du village de [illegible] 100 acres prêts pour blé. Bonnes bâtisses, bonne eau. Pour un prix de vente, [illegible] $10,000.00 Bonnes conditions. S'adresser à Mme Jos. Dufault, [illegible] Sask. 2-C.

MAGASIN DE FER à vendre dans un centre canadien français avec église et couvent catholique. Raison de vendre: propriétaire voulant quitter le pays. Adresser toute correspondance à boîte A. B. Le Patriote de l'Ouest. 1-1-P

EX: Machine de [illegible] presque neuve, [illegible] Standard [illegible] à vendre. S'adresser aux Patriote boîte J. L. B. 1-1-C

DIVERS

PRÊTS D'ARGENT sur fermes en culture. International Loan Co., [illegible] Trust and Loan Bldg., Winnipeg, Man. [illegible]

AUX AMIS et clients de Zénon-Park et district. J'ai le plaisir d'annoncer que j'ouvrirai sous peu à Zénon-Park un bureau de Notaire Public, Assurance, Prêts d'argent, Collections, etc. [illegible] Terres à vendre. Votre patronage sera apprécié. Armand Lebrun, Zénon Park, Sask. 2-1-C

TABAC! TABAC!

TABAC naturel canadien, 12 variétés. Tabac haché, mélange doux expédié sur commande. Cigares [illegible] [illegible].

Liste de prix et échantillons 1-2-3c. Un joli rouleur à tabac donné gratis avec toute commande de 100 livres et plus, valeur $1.25. Adressez: J.-J. Gervais et Fils, Saint-Roch-de-l'Achigan, Qué. 46-P-C

Recette pour faire du pain

Aux lecteurs de ce journal j'enverrai une excellente recette pour faire du pain, hygiénique, digestible, [illegible], ne requérant pas de [illegible]. Le pain est fait aussi [illegible] en farine ordinaire, [illegible].

On peut employer n'importe quelle farine. Prend un quart d'heure pour "lever", puis une heure dans le fourneau. Nombreux témoignages [illegible] de médecins, etc. Joindre [illegible] international de 25 cents pour la recette.

J. T. BYRNE
32 Upper Leeson St., Dublin, Irlande.

North Star Lumber Co.

Bois et Charbon

Lorsque vous aurez besoin de charbon et de bois vous ne pourrez faire mieux que d'appeler à 2275. Nous vendons les meilleures marques de charbon MIDLAND — WESTERN GEM et WILDFIRE, charbon de poêle ou brut. Charbon de poêle, $9.00 la tonne; charbon brut $10.00 la tonne. Bois de chauffage, Pin, Tamarac, Peuplier.

North Star Lumber Co., Limited

Où vous trouverez la bonne qualité

Coin du Prince-Albert, J. P. HEPBURN, Gérant.

Au coin du feu

Les mariages mixtes

[illegible] il ne suffit pas de déplorer [illegible] mal, il faut le prévenir. Voilà pourquoi il faut éviter tout ce qui [illegible] fréquemment et trop souvent des demandes de dispense, [illegible] les relations intimes [illegible] catholiques et protestants.

Sans doute, les Canadiens français sont beaucoup moins exposés [illegible] point que les catholiques de [illegible] anglaise. La divine Providence leur a fait en quelque sorte [illegible] rempart de leur langue contre [illegible] mariages mixtes. Ils ont bien [illegible] relations d'affaires avec les [illegible], mais elles sont moins [illegible] au point de vue qui [illegible].

[illegible] de plus donc pour [illegible] notre langue, surtout [illegible] les États et les provinces où [illegible] se trouvent le [illegible] aux protestants. Qu'ils [illegible] le français, qu'ils l'enseignent à leurs enfants, qu'ils les [illegible] des écoles catholiques, [illegible] distinction faite des [illegible] [illegible] des liaisons [illegible] connaissances qui aboutissent [illegible] aux mariages mixtes. [illegible] qu'ils restent français. C'est leur devoir et c'est pour [illegible] allié naturel. Aucune [illegible], par conséquent, ne [illegible] sans forfaire à [illegible]. S'il s'en trouve une pour [illegible], elle joue le rôle [illegible] qu'ils se doivent [illegible] et opposent [illegible] digne, mais [illegible].

[illegible] les mariages mixtes proprement dits, c'est-à-dire entre catholiques et protestants, il en est [illegible] qui leur ressemblent et ne [illegible] désastreux. Je [illegible] des unions entre catholiques croyants et libres-penseurs [illegible].

[illegible] est généralement interdit [illegible] chez notre peuple. Mais depuis quelques années, certains [illegible] l'Ontario de l'esclaver. [illegible] de répandent des livres [illegible] qui jettent bientôt le [illegible] et le désarroi dans les [illegible] à la moralité, ils le [illegible] par les mêmes [illegible] au théâtre [illegible] que prônent chaque [illegible] grands quotidiens, jaunes. [illegible] que la foi, les [illegible] et les pratiques religieuses [illegible] ou sécurité. [illegible] un jeune homme [illegible] perverti, de cœur [illegible] peut-être aux [illegible] sans estime et sans [illegible] l'idée religieuse, qu'il [illegible] le plus souvent comme [illegible] malfaisante et qu'il [illegible] occasion? Pense-t-on [illegible] de ce libre-penseur [illegible] les croyances de [illegible] et ne les étendraient [illegible] que l'éducation [illegible] enfants par une mère [illegible] pas bonne ou éclairée [illegible] les influences de [illegible] du père indifférent ou [illegible].

Supplions donc les parents [illegible] plus que jamais sur [illegible] et les moyens de ceux [illegible] avec leurs enfants [illegible] de ne les pas livrer à [illegible] de perdition. Aux enfants, [illegible] filles surtout nous di[illegible] ne vous laissez pas emporter [illegible] aveuglement qui vous [illegible] dans les liens du mal[illegible].

H. LALANDE, S. J.

Nous vivons trop vite

[illegible] en ce que qui [illegible] avant, a encore qu'on [illegible] en celles [illegible] ce qui [illegible] prouvera [illegible] l'âge de la vitesse. En [illegible], tout va si rapidement que les scènes qui se déroulent [illegible] notre pauvre planète, [illegible] devant nos yeux, avec la [illegible] de l'éclair, et [illegible] à nos regards [illegible] vision confuse [illegible] ne laissant rien [illegible].

Il y a quelques jours, un train de [illegible] wagons franchissait [illegible] du New York Central [illegible] qui sépare Bellerive [illegible] Lancaster, soit trois milles, en [illegible] secondes. Voilà qui [illegible] un record de vitesse [illegible].

[illegible] traverse l'Atlantique à [illegible] qui tient du prodige, [illegible], dans cette direction [illegible] pas encore [illegible] et calculant, car il se [illegible] actuellement en Europe [illegible] monstre qui franchira [illegible] avec une allure de beaucoup supérieure à celle des torpilleurs les plus rapides, la [illegible] le plus invétéré de l'homme [illegible]. Peut-être verrons-nous [illegible] et franchir la distance [illegible] l'espace de deux jours. [illegible] d'impossible à cela. [illegible] rapidité semble être un [illegible] que c'est comparé du [illegible]. Nous faisons tout avec [illegible] trop de rapidité. Et [illegible] le droit de se demander si [illegible] rapidité a entrainé est bien [illegible] et si elle nous permet [illegible] jour de la vie plus agréable [illegible] qui ne la faisaient pas [illegible] ne se faisaient point. [illegible] de croire le contraire, [illegible] vivaient aussi heureux [illegible] plus que nous et ne

s'accommoderaient pas, comme nous le faisons, la distance qui sépare le berceau de la tombe. Ils étaient plus philosophes que leurs descendants, partant beaucoup plus sages. Pourquoi ne pas les imiter?

Jean des AULNAIES.

Aux femmes et aux maris

"Quand le mari est chaud, soit de colère, soit parce qu'il a mal aux cheveux, moyennant, ne dites rien et surtout ne criez pas. Si votre langue vous chatouille trop, prenez un verre d'eau, buvez de temps en temps une gorgée, avec soin surtout de conserver l'eau dans la bouche, et le chatouillement passera..."

"Il vaut mieux rester silencieux que de dire la vérité avec malveillance et gâter ainsi un excellent plat en le couvrant d'une mauvaise sauce." — S. François de Sales.

"Quand madame est d'une humeur à faire pleurer les pavés et vous envoie dans les oreilles des paroles trempées dans le poivre et le vinaigre... prenez votre chapeau, votre pardessus et allez vous promener... Après une heure, vous rentrerez. Et si madame recommence son jeu, vous recommencerez le vôtre. Et madame finira par rengainer la violoire sur sa jolie langue."

S'il y a incompatibilité d'humeur, voici les remèdes:

Se (?) [illegible] avec soi-même. Un jour un [illegible] devant un grand [illegible] et grand religieux, de ce qu'il n'avait plus retenu défaut que jadis on avait remarqué en lui. Que voulez-vous, répondit-il; nous étions deux, nous deux et moi, et je l'ai jeté par la fenêtre.

"Si les époux joûtaient par la fidélité le défaut qui provoque leurs [illegible], la paix et l'union ne viendraient plus troubles.

2o Il faut prier.

3o Il faut remplacer les défauts par les vertus opposées, en faisant continuellement la guerre aux premiers.

Voilà pour les époux.

A méditer

En amour, la douleur qui pleure est grande de faiblesse, elle pardonne; la douleur qui ne pleure pas est grande de douleur, elle ne pardonne pas.

La pardon a pour fondement la confiance dans le repentir, et pour faite, la dignité humaine.

Le monde est comme une rose aimantée qui attire tout à elle pour tout broyer dans sa rotation.

Les esprits supérieurs sont les plus faciles à duper, car la ruse est trop petite, trop basse, trop au-dessous d'eux; ils ne la sauraient voir, — et, ils ne peuvent se corriger, sans peine de descendre: mieux vaut continuer de souffrir.

Le railleur est bienheureux, que les autres soient assez bêtes pour lui donner de l'esprit.

Qui ne sait comprendre les plus fines susceptibilités du cœur, en ignore les plus fines douceurs.

L'amour tire rappelle par les sacrifices qu'il fait; plus il donne plus il s'attache.

Le pourtant ne pardonne pas à qui le blesse sans venger que souvent les traits qu'on lui lance sont [illegible] qu'à s'être [illegible] de lui.

Il y a dans une femme, quelle qu'elle soit, toujours quelque chose de toutes les autres femmes.

La femme ne se complaît à vous causer quelques tourments que pour goûter plus vivement le plaisir de vous consoler.

Elle sait que la consolation [illegible] en elle; si elle l'ignorait, elle serait moins, [illegible].

La plus vertueuse ne sera pas exempte de cette imitation de coquetterie propre à son sexe.

La Grande Flotte Blanche Canadienne



En prenant la décision de faire peindre en blanc les paquebots "Empress" en service sur l'Atlantique, le Pacifique Canadien, qui possède déjà plusieurs navires de cette couleur sur l'océan Pacifique, a doté le Canada de la plus grande flotte blanche au monde. Les paquebots qui seront ainsi parés d'une nouvelle robe blanche sont l'"Empress of France", l'"Empress of Australia" et l'"Empress of Scotland".

Avec l'annonce de ce changement radical dans la toilette extérieure de ces grands navires, la flotte de paquebots blancs du Pacifique Canadien comprendra à huit unités ayant un jaugeage total de [illegible] tonnes, y compris l'"Empress of Britain", le nouveau palais flottant de 40,000 tonnes qui sera mis en service sur le Saint-Laurent, entre Cherbourg, Southampton et Québec, à l'été de 1931. Ce dernier navire sera alors le plus gros paquebot blanc du monde.

Les autres transatlantiques du Pacifique Canadien — les quatre paquebots "Duchess", dont le jaugeage total est de 80,000 tonnes, les navires de la classe "Mont", au nombre de quatre, avec 16,000 tonnes brutes de jaugeage, et le "Metagama", le "Melita" et le "Minnedosa", avec jaugeage total de [illegible] tonnes, — conserveront leur couleur noire.

Nous vous avons parlé récemment de l'attrait charmant d'une jolie voix.

Écoutez ce que dit la grande George Sand:

"Je connais peu de plaisirs aussi doux, aussi sereins, aussi attachants que celui d'avoir les mains occupées d'un travail quelconque, pendant qu'une voix amie, soutenue ou voilée, peu importe, vous fait entendre simplement, sans emphase et sans prétention, un beau et bon livre."

...y tant de lettres, Mme de Langeais?

Une autre femme, d'une intelligence supérieure, Mme Ancelot, constate:

"L'art d'être belle est presque à la disposition de toutes les femmes d'esprit pourvu que la nature n'y ait pas mis un invincible obstacle." La même aimable philosophe avait déjà observé "l'irrésistible séduction d'un visage bien reposé."

Pensées féminines

Une chère aïeule avait coutume de noter dans son précieux recueil non seulement de solides recettes de beauté, mais aussi, au hasard de ses lectures, des pensées de coquetterie, qui l'avaient charmée.

C'est ainsi qu'en feuilletant, ces jours derniers, l'inappréciable manuscrit, j'ai cueilli, à votre intention, mes chères amies, le joli bouquet que voici.

Je l'offre à vos spirituelles méditations. La coquetterie physique n'est pas, tous le savons bien, toute la coquetterie.

Écoutez plutôt!

De Ninon de Lenclos, qui pourtant fut si longtemps irrésistiblement jolie:

"La beauté est une lettre de recommandation dont le crédit n'a pas de durée."

Ne vous semble-t-il pas, amies lectrices, que nous avons changé cela?

De Madame de Staël, cette pensée profonde et juste:

"Les sentiments habituels de l'âme laissent une trace très remarquable sur le visage; grâce à cet avertissement de la nature, il n'y a point de dissimulation complète dans le monde."

Aimez-vous cette pensée charmante d'une aristocratique anglaise?

"Il y a dans l'automne de la vie des printemps tardifs, qui reflètent encore le soleil d'autrefois; ce sont des temps d'arrêt dans la course rapide de l'existence."

Malgré vous, ne songerez-vous pas ici, mes chères lectrices, au vers charmant de notre vieil Agrippa d'Aubigné:

"Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise."

Et vous saviez aussi, mes chères lectrices, que les limites de la jeunesse ont bien reculé de nos jours et que tous, hommes et femmes, nous sommes jeunes très longtemps.

"Car, on a l'âge de son cœur, de son expérience, de sa foi", dit George Sand. Sous une signature que je ne peux déchiffrer, je note cette pensée.

"Les parfums exercent un grand empire sur les organisations. Ils ne rappellent aussi vivement certaines impressions qu'une odeur respirée dans une circonstance donnée. A travers les distances et les âges, il suffit d'un parfum, pour que le souvenir des émotions les plus vives nous revienne dans toute sa fraîcheur."

Rien ne vous semblera plus vrai que ces lignes, si vous êtes comme moi, et je le crois, mes chères lectrices, persuadée de la puissance évocatrice des parfums.

Je choisis, parmi nombre de réflexions laudatives, cette boutade contre les exagérations parfois excessives, et peu esthétiques de la mode: "Une femme serait au désespoir si la nature l'avait faite telle que la mode l'arrange."

Que pensent nos modernes entravées de cette opinion qu'aurait, il

Tannerie de North Battleford

MAIL ORDER HOUSE OF SASKATCHEWAN REGISTERED

Quartiers généraux de l'Ouest pour les robes de carriole

Custom Tanner et manufacturier général

Cuir à harnais noir tanné à l'huile. Cuir à lacet. Cuir brun pour harnais et selles. Cuir à mocassins et pour habits. "All Weather Proof Robes" de carrioles de peaux de bœuf et de cheval. Tanné au procédé de [illegible], tannerie le plus [illegible] et le plus [illegible]. Elles ne [illegible] pas, ne gèlent pas à 65 en bas de zéro et sont garanties de ne pas brûler à la chaleur des radiateurs d'autos. Elles se lavent et ne [illegible] point. Ce procédé "All Weather Proof Skins" pour robes de carriole est l'invention de M. Normandin, propriétaire de la Tannerie North Battleford. Les robes de cette qualité ne peuvent être tannées par nul autre que lui au Canada. Donc aucune autre tannerie ne peut vous offrir un service aussi efficace et économique.

[illegible]

TANNERIE DE NORTH-BATTLEFORD

[illegible] NORMANDIN, propriétaire NORTH-BATTLEFORD, Sask.

Mon mari ne veut jamais sortir le soir.

Il est toujours fatigué . . .

C'est ici la plainte de bien des Femmes . . . leur cauchemar . . . Voulez-vous remédier à cet état de choses, chère Madame?

Faites-lui prendre des Pilules MORO, préparées spécialement pour les Hommes, qui souffrent de Maux de Reins, de Nervosité, d'Épuisement, de Rhumatisme, de Douleurs dorsales, etc . . . ces pilules lui donneront la force et la vigueur, dont il a besoin pour son dur labeur quotidien . . . et moins fatigué . . . il . . . sera content de jouir un peu de la vie avec sa petite famille . . .



"Je souffrais de douleurs de reins depuis quelque temps. Je rentrais harassé de fatigue après une journée de travail et tout mon organisme semblait se délabrer par la privation de sommeil et une alimentation insuffisante dues aux douleurs dorsales et au manque d'appétit durant la saison. Des maux de tête et des étourdissements me faisaient aussi souffrir. J'avais souvent entendu parler des Pilules MORO. Mais c'est seulement après en avoir employé quelques boîtes que j'en connus toute la valeur. Elles ont relevé mes forces, ont tonifié mon estomac, m'ont donné du courage. Mes maux de reins ont disparu peu à peu. Ma santé d'autrefois semble m'être revenue et j'en suis heureux." M. [illegible], 9, [illegible] St., [illegible], Me.

PROTEGEZ-VOUS... EXIGEZ les

Pilules MORO

DE LA CIE MEDICALE MORO, [illegible] RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

En vente partout ou par la poste, 50c la boîte ou 6, $2.50

Impossible de vous traiter mieux et à meilleur marché.

M. Emile-J. Hébert

Par circulaire datée du 15 mars et signée de MM. W.-H. Marlanes, vice-président, et C.-B. Foster, gérant du Trafic-Voyageurs, nous apprenons la nomination de M. Emile-J. Hébert au poste de commissaire du Trafic-Voyageurs pour tout le réseau du Pacifique Canadien. Cette promotion honore à la fois M. Hébert et les Canadiens français, dont il est un des représentants les plus autorisés dans le domaine des transports.

M. Hébert n'a pas besoin de présentation. Il est depuis longtemps connu comme l'interprète des Canadiens français auprès de cette grande compagnie ferroviaire.

Il fait partie du personnel du Pacifique Canadien depuis les premiers temps de celui-ci. Il entra tout jeune, en 1882, au service du C. P. R., à titre de secrétaire particulier. Il a monté de poste en poste pour atteindre à la belle situation qu'il tient maintenant dans l'administration supérieure de la plus grande compagnie de transports due à l'initiative privée.

M. Emile-J. Hébert est membre fondateur, ancien directeur et ancien président du Cercle de l'Alliance nationale, ancien président de l'Union Saint-Joseph de Saint-Henri et membre de la Chambre de Commerce et du Canadian Club.

Sa Sainteté Pie XI l'a fait, en 1928, chevalier de l'ordre de Saint Grégoire le Grand.

M. Hébert a été à maintes reprises chargé de missions importantes par sa compagnie, tant en Europe qu'en Amérique; ainsi il a été délégué à Rome à l'occasion du congrès eucharistique de Montréal, il est allé en France en 1920, lors de l'organisation du train-exposition français pour le Canada, etc.

Nous lui offrons, à l'occasion de son importante promotion, nos plus sincères félicitations ainsi qu'au Pacifique, qui a su reconnaître les beaux états de service de M. Hébert.

Que pensez-vous, amies lectrices, de ce bouquet de pensées? Vous plairait-il de continuer à lire avec moi le vieil album qui les contient? Et me permettrez-vous de joindre à ces fleurs anciennes, celle, jolie, toute vivante encore que nous offre la belle reine Carmen Sylva:

"Les cheveux blancs sont les panaches d'écume qui couvrent la mer après la tempête."

CARRUTHERS, Sask.

IN MEMORIAM

Une longue année déjà nous a séparés de celui qui faisait notre bonheur. Quel triste souvenir nous rappelle cette date où l'Ange de la Mort est venu ravir notre cher petit Edmond et le coucher inerte et glacé dans un tombeau pour toujours.

Quoique moissonné au printemps de la vie, il nous a laissé les plus précieux des souvenirs, son doux sourire, sa tendresse et son affection, ainsi que l'espérance de le rejoindre au ciel.

Il y a un an à peine, cette terrible faucheuse, la Mort, venait frapper l'enfance, l'affection de sa famille. Agé de 6 ans et 6 mois, il était à l'époque de la vie où tout lui souriait, ébauchant des projets d'avenir. C'est pourtant bien cruel, cette séparation. Tu n'es plus là et quand nous pensons à toi, nos cœurs sont tristes, puisqu'ils se portent vers ta tombe. De là-haut, chéri, abaisse tes regards vers ceux qui luttent encore au milieu des peines et des chagrins de la terre. Malgré les ombres de la mort qui t'ont dérobé à nos yeux, tu restes toujours l'enfant bien-aimé de tes parents.

Sa mort fut celle du juste laissant à Dieu le sacrifice de sa vie. Il savait que c'est par la tombe que l'âme peut arriver aux cieux, et c'est là que les membres de la famille du cher disparu espèrent et désirent le revoir, un jour. Son souvenir sera toujours vivace et jamais rien ne saura combler le vide qu'il a laissé dans nos cœurs. Sur cette tombe trop tôt ouverte, adressons une prière à Dieu pour qu'il nous aide à endurer avec foi et courage les dures épreuves qui nous arrivent si soudaines dans cette vallée de larmes.

La famille Pierre Dorlé.

Plaies Bénignes

Se trouvent en tout de temps "Plaies à la bouche, cloches avalant dans des dents" [illegible]. Mais "Meslhs Salve" [illegible] en [illegible] "Mentha Salve" [illegible], ulcères, [illegible], brûlures, échauboulures, [illegible]. Chez tous pharmaciens.

LA PLUPART DES FEMMES SONT ANEMIQUES ET NE LE SAVENT PAS



L'ANEMIE est une maladie ordinairement mal comprise... quand une femme ressent des douleurs, elle prend le moyen d'enrayer le mal ... mais l'ANEMIE se faufile ... sournoisement ... sans douleur ... sans avertissement ... c'est un sentiment de fatigue excessive ... une diminution de force.

Si vous êtes pâle, faible, nerveuse, toujours fatiguée, essoufflée, de mauvaise humeur, si vous avez de fréquents maux de tête, des douleurs dans le dos, de l'enflure à la figure et aux jambes, des troubles digestifs, si vous souffrez de constipation, d'étourdissements, de périodes douloureuses et irrégulières, etc., l'unique moyen de remédier à ces malaises est de prendre les Pilules ROUGES, préparées spécialement pour les maladies féminines.

"Depuis deux ans, je me traitais pour une débilité générale et une dépression nerveuse. J'étais chétive, pâle, sans force, toujours lasse, sujette à des étourdissements. Mon estomac fonctionnait mal aussi et cela m'occasionnait de fréquents maux de tête, des palpitations de cœur, des douleurs dans tous les membres. Mon sommeil était troublé de cauchemars et je me levais le matin très fatiguée. J'étais tellement de santé et même était d'humeur que j'avais perdu le goût de l'étude. Voyant que les remèdes que je prenais ne me faisaient aucun bien, ma mère décida de me faire essayer les Pilules Rouges. A la quatrième boîte, je sentis que mes forces augmentaient et que mon appétit revenait. Pendant quatre mois j'ai fait un usage continuel des Pilules Rouges et je me sens bien mieux. Je suis heureuse de donner mon témoignage en faveur des Pilules Rouges, le seul qui m'a fait du bien." —Mlle Simone Lafond, 131 [illegible], [illegible], Mass.

CONSULTATIONS MEDICALES GRATUITES.—[illegible] GRATUITEMENT [illegible] Médecin [illegible]

Les Pilules ROUGES sont fabriquées seulement par la Cie Chimique Franco-Américaine Ltée, 1570 rue Saint-Denis, Montréal. Chez tous les marchands de remèdes. [illegible]

Pilules ROUGES

pour les FEMMES PALES ET FAIBLES



-- PAGE AGRICOLE --



Carnet de la ménagère

[illegible]

* * *

— Voulez-vous, comme glacé à gâteau, une ... de sucre d'érable à la crème? [illegible]

* * *

[illegible]

VIEILLE MÉNAGÈRE.



V.-I. SMART

Sous-ministre ... pour accepter la position de ... des Chemins de fer et Canaux, dans le gouvernement fédéral.

Çà et là

Une appropriation de cent millions

Washington. — Le président Hoover ... [illegible]

Le marché de blé en Chine

[illegible]

L'Exposition de grain de 1932

LE PÉROU est le premier pays ... à accepter l'invitation de prendre part à la Conférence-Exposition mondiale qui sera tenue à Regina, en 1932. [illegible]

* * *

LE RIZ. — Dans cette catégorie, il n'y a qu'une seule classe. [illegible]

* * *

[illegible]

EMPLOYEZ DE LA BONNE GRAINE

[illegible]

On peut se procurer des listes des prix pour la Conférence-Exposition mondiale de grain de 1932 en écrivant au secrétaire, à Regina, Sask.

RECETTE.

Escalopes de macaroni au fromage

[illegible]

Propos agricoles

Les Romains connaissaient la rouille

[illegible]

M. J.-H. Craigie, Laboratoire fédéral de Recherches sur la rouille, Winnipeg.

Production de l'industrie laitière au Canada

[illegible]

Le commerce entre les Antilles et le Canada

Montréal. — Le colonel ... [illegible]

[illegible]

La valeur de tous produits laitiers est estimée à ... en 1929, comparativement à ... en 1928. [illegible]

La consommation de beurre au Canada, en 1929, est estimée à ... [illegible]

Des détails plus complets concernant la production laitière sont contenus dans le Bulletin mensuel de la Statistique agricole de décembre 1929. On peut s'en procurer des exemplaires en les demandant au Statisticien du Dominion.

Tonte de la laine au Canada 1929

La production totale de la laine au Canada est estimée par le Bureau fédéral de la Statistique à ... livres, comparativement à ... livres en 1928. [illegible]

La laine canadienne en 1929 est d'excellente qualité. [illegible]

Marché ... de Winnipeg

[illegible]

Marché aux animaux de Prince-Albert

Le marché aux animaux est tranquille à cause du peu d'arrivées. [illegible]

Marché aux animaux de Winnipeg

[illegible]

Mon bébé m'avait affaiblie et décharnée. J'ai gagné 11 lbs. [illegible]

Téléphone ...

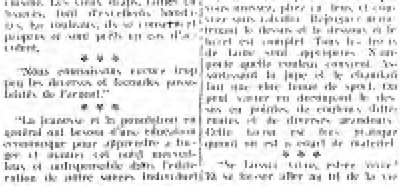
LA CIE PARENT LIMITEE

COURTIERS: GRAIN, ... PETROLE

[illegible]

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

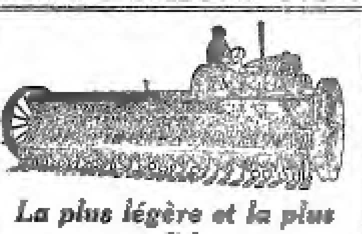
... GRAIN EXCHANGE ANNEX WINNIPEG, MAN.



A. E. DELAMERE

[illegible]

PRINCE-ALBERT. SASK.



La plus légère et la plus solide

SEMEUSE

Les Semeuses MASSEY-HARRIS étant tout en acier sont exceptionnellement solides, cependant relativement légères. Elles sont ainsi construites qu'elles donnent à la semence une chance de bien germer.

La boîte tout en acier, spacieuse, forte armature pour l'écoulement du grain afin que ce dernier descende sûrement et régulièrement. Le chassis est solide, empêchant les courbes et mauvais alignements. Le levier à deux roues met l'opérateur à même de lever ou d'abaisser le mécanisme en tout temps.

Questionnez votre agent local, au sujet des Semeuses Massey-Harris No 11: pour chevaux ou tracteur.

Massey-Harris Company Limited

ETABLIE EN 1847

WINNIPEG, BRANDON, REGINA, SASKATOON, SWIFT CURRENT, YORKTON, CALGARY, EDMONTON, VANCOUVER, TORONTO, MONTREAL, MONCTON.

LE CONTE

La Rançon

Par Jacques Clemenceau [illegible]

Après dîner, nous descendions la rue de Siam, à Brest; le commandant et moi, histoire de fumer une cigarette. Nous parlions, je crois bien, de la Polynésie, où mon vieil ami avait navigué sur l'un des derniers bateaux à voiles de la marine de guerre française, quand une affiche détourna la conversation. Salie par la pluie, ce papier rose annonçait encore une conférence du mois précédent: L'immortalité est-elle un leurre? Et voilà pourquoi, sans même s'être arrêté au pont tournant et au trou noir de Recouvrance, le commandant me racontait une histoire de spiritisme.

— J'étais jeune, bien entendu, cela se passait non loin d'ici, dans l'une de ces petites villes de la côte que dévore un clocher dentelé audessus d'un port tranquille et de vieilles maisons [illegible] [illegible] ...

[illegible]

d'Antonia, superstitieuse et peureuse comme la plupart des créoles, mais personne ne fit vraiment attention à elle, tant la perspective d'une expérience qui pouvait être décisive nous séduisait tous. Dix minutes plus tard, dans une demi-obscurité, nous étions assis autour de la table, silencieux, recueillis, les doigts étalés sur le bois nu. Nos pensées, intensément, [illegible] ... sur le divan pour sa croisière.

Il se passa beaucoup de temps, puis des craquements résonnèrent de la table que les spirites appellent "raps." Le guéridon se déplaçait sous nos doigts, accélérant la prise de [illegible] que l'esprit allait répondre à notre appel. Alors l'Anglais parla.

"—Est-ce qu'il y a un esprit? demanda-t-il. Voulez-vous répondre trois coups pour oui, un coup pour non?"

De nouveau le silence, puis des craquements, mais irréguliers, sans corrélation avec la question posée.

"—Est-ce vous, capitaine?"

[illegible]

"—Capitaine... Capitaine... M'entendez-vous?"

[illegible]

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

NOS AMIS LES CANADIENS

Par Jean Topel

— 29 —

— Merci, Père! J'ai bien compris; j'expliquerai cela autour de moi.

Pendant que Chouauk Jean et la Robe-Noire entretenaient ces discours sérieux, la foule durait sans désemparer, et Joe Labelle, qui s'était approprié l'échanson de la fête, passait périodiquement à la ronde, offrant à chacun et à chacune des rafraîchissements [illegible] ...

[illegible]

Leaders vers la maison. Longtemps après, les Indes restèrent [illegible] ... le cimetière des Indiens ... Pollak ...

[illegible]

La dette du Dominion

Ottawa. — Sur une interpellation de M. Prévost, député libéral de Terrebonne, le gouvernement a fourni quelques informations au sujet de la dette du Dominion.

[illegible]

CHAPITRE XXXV

FIN DE L'EXPIATION

[illegible]

CHAPITRE XXXVI

EPILOGUE

[illegible]

FIN

FRUITATIVES

[illegible]

Chevaux Boiteux!

[illegible]

ABSORBINE

Prince-Albert et le nord de la Saskatchewan sont à la veille de grands développements.



Jamais il n'y a eu de si splendides occasions de placements pour faire de l'argent comme aujourd'hui.

Venez me voir à ce sujet. Vous ne vous obligez en aucune manière.

Téléphonez, écrivez ou télégraphiez.

F. F. CONNOLLY

Locateur

HOTEL AVENUE

NEW YORK PLYMOUTH LIGNE FRANCAISE HAVRE PARIS





[illegible]

$135.

J. E. LACROIX

Entrepreneur en électricité

Estimés donnés avec plaisir

TELEPHONE 2344

28 8ième rue Est. — PRINCE-ALBERT, Sask.

DEEP RIVER FISH CO.

Marchands de poissons frais—frigorifié: toutes espèces.

BIG RIVER, SASK.

	la livre
Truite	.10
Jumbos	.08
Poisson Blanc (spécial)	.07
Poisson Blanc (ordinaire)	.05
Tullibees	.04
Brochet	.03½
Esturgeon Mullet	.03
Mullet (ordinaire)	.02½

Paiement avec commande

Deep River Fish Co.

BIG RIVER — Saskatchewan.

LETTRE DE FRANCE.

Justice et sanctions

Il ne saurait y avoir de paix sincère et durable sans justice: tout le monde en convient encore assez aisément.

Mais la justice peut-elle régner, forte, indestructible, si elle n'est garantie contre les violations eventuelles par des sanctions précises? Il semble bien que cette question soit discutée davantage.

A propos de l'organisation de la paix internationale, en effet, deux courants d'idées se manifestent très nettement dans les esprits: d'après l'un, la justice, qui est la base de la paix, doit être appuyée sur des sanctions; d'après l'autre, les sanctions sont tout à fait superflues, et la justice peut se contenter de la garantie purement morale des engagements pris et des signatures échangées.

[illegible]

X. Y. Z.

Egalité des Dominions

Cette égalité est en train de se réaliser, si l'on accepte les recommandations faites dans le rapport de la conférence tenue à Londres, l'automne dernier.—Le ministre de la justice livre ce rapport au public—Points principaux.

[illegible]

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

VONDA, Sask.

[illegible]

STORTHOAKS, Sask.

[illegible]

PONTEIX, Sask.

Théâtre

[illegible]

CARRUTHERS, Sask.

[illegible]

ST-ISIDORE DE BELLEVUE, Sask.

[illegible]

ZENON PARK, Sask.

ON DEMANDE DE BONS FERMIERS

[illegible]

COMPTEZ SUR NOUS

La maison Dupuis Frères de Montréal est une institution essentiellement canadienne française dirigée et contrôlée exclusivement par nos compatriotes. Elle s'est toujours intéressée aux œuvres et aux problèmes qui préoccupent les siens. Elle peut assurer les Franco-Canadiens de la Saskatchewan qu'elle est de cœur et d'âme avec eux dans la lutte admirable qu'ils ont à soutenir contre le fanatisme.

La maison Dupuis Frères vous offre un

CATALOGUE FRANÇAIS

avec des marchandises de qualité aux plus bas prix.

Nous voulons que notre catalogue Printemps et Eté 1930 soit dans chaque foyer de langue française de la Saskatchewan. Demandez votre copie immédiatement. Nous payons les frais de port sur la plus grande partie des marchandises annoncées dans notre catalogue.

Réduction de 5 p. c. sur les commandes de $25.00 et plus

[illegible]

Dupuis Frères

Comptoir Postal — — Montréal

ENCOURAGEZ LES ANNONCEURS DU "PATRIOTE"

Se conserve ainsi

[illegible]

LAIT concentré EAGLE BRAND

